



# Fontenay-Saint-Père



*En fil des jours*

## S o m m a i r e

Edito	3	Octobre rose	13	Comité des fêtes	22
Conseils Municipaux	4	L'école de Fontenay	14	Fête de la Saint Denis	22
L'équipe municipale	6	Périscolaire	15	Téléthon	23
Le Budget 2020	7	Le potager	15	Embellissement	24
Urbanisme	8	Amicale des Anciens Combattants	16	Marché Nocturne	25
Carnet	8	Les Jazzies	16	Parc Naturel Régional du Vexin Français	26
Inscriptions listes électorales	9	Fontenay Amitiés	17	L'école il y a longtemps...	28
Nouvelle gouvernance à GPS&O	9	La Fontenoise	17	Agenda 2021	32
Recensement Citoyen	9	AS Fontenay-Saint-Père	18	Infos	33
Avancement des projets	10	Amicale des Chasseurs	18	Adresses & Téléphones Utiles	34
CCAS	12	APEF	19		
Paroles d'âmes	13	ADJ	19		

Me reconnaissez-vous sous mon masque ? Le chat-reporter de Fontenay-Saint-Père... oui, c'est bien moi qui reviens avec plaisir, chers amis, pour ma chronique annuelle. Un peu dépité je suis, je vous l'avoue en ce moment car l'heure n'est pas aux contes de fées... Alors ce n'est ni Charles Perrault ni son « chat-botté » qui vous écrit, juste un chat masqué qui porte son regard sur l'année écoulée.

Notre vie habituelle, la vraie, libre, sans peur et sans contrainte nous manque, ne nous racontons pas d'histoires ! Drôle d'année à Fontenay-Saint-Père, comme ailleurs, faite de rendez-vous manqués, d'annulations, de contraintes... Point de commémorations collectives, de fêtes ou de rassemblements dans notre village depuis le printemps. Bien malin celui qui saurait dire comment nous allons retomber sur nos pattes mais si j'étais maître chat, je vous inviterais à regarder avec moi quelques raisons d'espérer.

Avez-vous vu comme nos habitants à la maison, dans le village, à l'école ont su s'organiser, s'adapter ? Ils ont fait l'école à leurs enfants, veillé les uns sur les autres, accompagné les plus isolés. Certains ont même réalisé des masques et des blouses pour les soignants du secteur. Ce dynamisme, cette bienveillance, et toute cette solidarité témoignée au quotidien sont de vrais encouragements et me font croire à des jours meilleurs pour 2021.

Paroles de maître-chat !... On y croit !





*Chers Amis,  
Le personnel communal, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons tous les bonheurs pour cette nouvelle année.  
Que celle-ci préserve votre santé, vous apporte joie et épanouissement.*

*Cette année 2020 a été ponctuée, le 15 mars, par les élections municipales. Des élections au goût particulier, juste à la veille du confinement lié au COVID. Malgré cet évènement vous êtes venus nombreux voter et nous renouveler toute votre confiance.  
Encore un grand merci.*

*Triste moment, que d'installer le Conseil Municipal, sans vous, dans une séance à huis-clos, plusieurs mois après notre élection.  
Mais nous continuons notre action dans le respect de nos engagements : la protection de notre patrimoine et de notre territoire pour conserver le caractère rural de notre village ; des actions environnementales fortes pour améliorer et préserver notre cadre de vie ; du service en étant à l'écoute, disponible, transparent pour vous accompagner ; un développement cohérent avec des réponses réalistes et adaptées à vos besoins.*

*L'année 2020 avait pourtant bien débuté avec notamment le traditionnel et toujours convivial repas du CCAS et la cérémonie des vœux où vous êtes venus nombreux. Très rapidement, le virus s'est propagé et il nous a fallu suspendre toutes les manifestations, les festivités et même l'ensemble des activités associatives.*

*Décidément, 2020 n'était pas une année comme les autres.*

*Pendant le confinement, les services municipaux ainsi que l'équipe du Conseil Municipal ont maintenu leur activité en distanciel et souvent en présentiel.  
Dans ce contexte, il a fallu changer de paradigme, se réinventer, innover tout en continuant de se soutenir et d'être bienveillant les uns envers les autres.*

*Rapidement, pour rendre du service aux habitants de la Commune, nous avons pris l'initiative pour le marché, de modifier et de renforcer les conditions de sécurité sanitaire. Il faut préciser que c'est un des très rares marchés de France qui n'a pas cessé de fonctionner pendant le confinement.*

*Le CCAS a poursuivi le dispositif de maintien à domicile de nos aînés, non sans difficulté, puisqu'il a fallu en urgence trouver un nouveau prestataire de service pour le portage des repas. La bienveillance a été une ligne de conduite du personnel communal, des élus et des habitants qui ont souhaité apporter leur contribution dans cette période si particulière. Il faut aussi remercier toutes les personnes qui ont fabriqué des masques en tissu, partagés entre la population et les services de santé du territoire.*

*A l'issue du premier confinement, nous avons dû mettre en application le protocole sanitaire pour les enfants de notre école. Un protocole exigeant, difficile à mettre en place et souvent mouvant. Je renouvelle mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal qui a pendant cette période été extrêmement rigoureux et appliqué, dans le respect des règles sanitaires. Ils ont bien souvent agi au-delà de leurs prérogatives pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Hélas, ils ont aussi été touchés par le virus, ce qui a complexifié davantage l'organisation des services périscolaires. Il me faut remercier les élus qui ont su prendre le relais quand cela était nécessaire.*

*Toutes ces entraides croisées, malgré les contraintes, mettent ici en valeur, l'état d'esprit, la notion d'aide et de bienveillance des Fontenaisiennes et Fontenaisiens.*

*2020 a touché profondément notre bien le plus précieux, notre santé et celle de nos proches. Nos habitudes, notre rythme de vie, notre socialisation ont été mis à mal avec des impacts sans précédent sur notre monde. Nous avons également montré notre résilience et c'est ce qui nous permet d'espérer aujourd'hui.*

*Formulons le vœu que l'année 2021 efface progressivement les souvenirs de cette année 2020, si difficile et qu'elle nous permette enfin de reprendre le cours de nos vies.  
Les conditions sanitaires du moment, nous obligent à annuler le traditionnel rendez-vous des vœux du Maire. J'en suis absolument désolé mais je veux espérer pouvoir vous retrouver au plus vite pour partager à nouveau des moments de convivialité en toute sécurité et sérénité  
Je vous souhaite à nouveau une très belle année 2021.  
Prenez bien soin de vous.*

**Thierry Jorel**

## Séance du 18 février 2020 (extrait)

### Attribution de la Médaille du Village

Monsieur le Maire rappelle que selon la délibération et le règlement d'attribution de la médaille du village en date du 27 mai 2014, il convient d'attribuer la médaille à William LOMBARD VERNIER (7 ans) domicilié à Fontenay-saint-Père « Le Four à Chauz », pour avoir sauvé sa grand-mère en grande détresse respiratoire, en appelant en pleine nuit les pompiers, tout en gardant son froid et ce malgré son jeune âge il a donné l'adresse précise et le bon numéro d'appartement.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

■ Décide d'attribuer la médaille du village au jeune William LOMBARD VERNIER, pour son acte d'héroïsme remarquable à son jeune âge, désignée ci-dessus et selon les critères, les modalités définies également ci-dessus.

■ Dit que la médaille lui sera remise en accord avec ses parents lors d'une petite cérémonie en mairie le vendredi 28 février 2020.

## Séance du 26 mai 2020 (extrait)

### Installation du Conseil Municipal

Voir le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjointes

### Délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. De procéder, pour un montant unitaire prédéfini, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux

(domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à hauteur de la franchise ;

18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20. De réaliser les lignes de trésorerie à hauteur des charges à régler, par année civile ;

21. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 10 000 € ;

25. D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26. De demander à tout organisme financeur, dans les limites du projet, l'attribution de subventions ;

27. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28. D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

### Délégation de signature en cas d'absence de Monsieur le Maire

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide qu'en cas d'absence de Monsieur le Maire, la délégation de signature est donnée aux adjoints selon leurs délégations, puis dans l'ordre du tableau du conseil municipal pour :

- Les affaires courantes
- La comptabilité
- L'état-civil
- L'urbanisme

- Élections
- etc. . .

### Election des membres de la commission d'appel d'offres

#### Le Conseil Municipal,

Décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent).

#### Sont ainsi déclarés élus :

M. Jacques DEBY, M. Christian LAUDE et Mme Christine MOUTHON, membres titulaires

M. Philippe HEBERT, M. Éric LIEUSSOU et M. André GIMENEZ, membres suppléants pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres (à caractère permanent).

### Nomination des membres municipaux au CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

■ Décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, outre le Maire Président d'office, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

■ Désigne pour le Centre Communal d'Action Sociale les membres du conseil municipal suivants :

- Madame Marie-Christine GOUET, qui assurera la Vice-Présidence
- Madame Brigitte BRITSCH
- Madame Marie BANCE
- Madame Françoise BUQUANT
- Madame Christine MOUTHON

### Nomination des membres de la Caisse des Écoles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, outre le Maire Président d'office.

### Désigne pour la Caisse des Écoles de Fontenay-Saint-Père, les membres du conseil municipal suivants :

- Madame Marie-Christine GOUET, Vice-Présidente
- Madame Jennifer SANG
- Madame Brigitte BRITSCH

### Désignation d'un représentant communal auprès de la ville de Levallois pour le Centre de Loisirs « Le Potager »

#### Le Conseil Municipal,

Décide de désigner un représentant communal auprès de la ville de Levallois pour le centre de loisirs « Le Potager » sis 7, rue du Saussaye à Fontenay-Saint-Père.

Est candidate et est élue, à l'unanimité : Madame Marie-Christine GOUET.

### Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français

#### Le Conseil Municipal,

Décide de nommer les délégués pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Sont candidats et sont élus, à l'unanimité : Titulaire : Monsieur Alain ITHEN Suppléante : Mme Brigitte BRITSCH

### Délégué à Cap Tourisme du Parc Naturel Régional du Vexin Français

#### Le Conseil Municipal,

Décide de nommer un délégué pour représenter la Commune à Cap Tourisme du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Est candidat et est élu, à l'unanimité : Monsieur Alain ITHEN

## Convention entre la ville de Levallois et la commune de Fontenay-Saint-Père pour l'accueil des enfants fontenaisiens au centre de loisirs « Le Potager »

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer la convention entre la Ville de Levallois et la Commune de Fontenay-Saint-Père, pour l'accueil des enfants fontenaisiens au Centre de Loisirs « Le Potager » situé 7, rue du Saussaye à Fontenay-Saint-Père (78) et appartenant à la Ville de Levallois (92), pour une durée de trois ans, non renouvelable tacitement.

## Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour la mise en œuvre du « Parcours des Chenilles - Vexin 44 »

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve et décide de s'engager dans ce projet de « Parcours des Chenilles - Vexin 44 » en partenariat avec l'association Vexin Histoire Vivante.

Sollicite une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français dans le cadre du développement du tourisme et des loisirs pour une aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée pour un montant de travaux estimé à 5 507,54 € HT. Dit que les dépenses nécessaires à ce projet seront prévues au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

## Séance du 7 juillet 2020 (extrait)

### Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2020, il convient de voter les taux d'imposition pour obtenir le produit fiscal attendu.

Monsieur le Maire indique que la commission des finances a proposé dans le cadre de l'étude du budget 2020, de ne pas augmenter les taux communaux sur les taxes locales, désormais au nombre de deux Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition 2020 en appliquant à chaque taux de référence 2019 un coefficient de variation proportionnellement de 1,000000.

### C'est-à-dire sans augmentation des taux de référence.

#### Taxe Foncier bâti :

15,65 % X 1,000000 = 15,65 %  
1 462 000 X 15,65 % = 228 800

#### Taxe Foncier non bâti :

66,84 % X 1,000000 = 66,84 %  
46 500 X 66,84 % = 31 081

#### Produit attendu : 259 881

### Budget Primitif 2020

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 321 417,88 €

Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 072 095,42 €

## Acquisition amiable d'un terrain cadastré section C n° 90

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la proposition et décide d'acquérir pour la somme de trente mille euros (30 000 €) la parcelle cadastrée section C numéro 90 lieudit « Les Fourneaux » d'une superficie de 73 ares 60 centiares appartenant à Monsieur Didier ETIENNE et à Madame Elisabeth ETIENNE, propriétaires en indivision.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Fontenay-saint-Père, auprès de Maître Jean-François DECLÉTY, Notaire à mantes la Jolie.

Décide de prendre en charge les frais résultants de cette transaction. Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget primitif 2020.

## Séance du 29 septembre 2020 (extrait)

## Transfert de propriété du château d'eau à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans le cadre du transfert de compétence

### Monsieur le Maire expose :

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, créée au 1er janvier 2016, est compétente depuis cette date pour l'eau potable. L'exercice de cette compétence a emporté de plein droit le transfert du château d'eau existant sur le territoire de la Communauté Urbaine.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Refuse le transfert de propriété à titre gratuit à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise de la parcelle cadastrée. Accepte la mise à disposition du château d'eau et de la parcelle section E n° 10 d'une contenance de 154 m<sup>2</sup> sis rue de Meulan. Prend note que tous les frais qui s'applique à la présente mise à disposition sont mis à la charge de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

## Acquisition amiable d'une partie du terrain cadastré section I n° 278 - lot 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux négociations la propriétaire de la parcelle cadastrée section I n° 278 lieudit « Les Rues » d'une superficie de 12 ares 65 centiares, située en zone UDa4 du PLUi, accepte de vendre une partie du terrain d'environ 316 m<sup>2</sup> à la Commune pour la somme de vingt-neuf mille euros (29 000,00 €).

Vu l'inscription au budget primitif 2020 du montant nécessaire à l'acquisition, Vu que le service France Domaine ne prend plus en charge les évaluations pour les communes comptant moins de 2 000 habitants, Considérant que la proposition du prix de vente est conforme au prix du marché,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette partie de terrain qui est en emplacement réservé au PLUi pour y réaliser un parking,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la proposition et décide d'acquérir pour la somme de

vingt-neuf mille euros (29 000 €) le lot 1 de la parcelle cadastrée section I numéro 278 lieudit « Les Rues » d'une superficie d'environ 3 ares 16 centiares appartenant à Madame Arlette FREDON BOURDIN, propriétaire.

Décide de prendre en charge les frais résultants de cette transaction. Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

## Acquisition amiable du terrain cadastré section G n°156

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux négociations les propriétaires de la parcelle cadastrée section G n°156 lieudit « Le Moucet » d'une superficie de 11 ares 50 centiares, située en zone UDa4 du PLUi, acceptent de vendre ce terrain à la Commune pour la somme de vingt-trois mille euros (23 000,00 €). Vu l'inscription au budget primitif 2020 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu que le service France Domaine ne prend plus en charge les évaluations pour les communes comptant moins de 2 000 habitants, Considérant que la proposition du prix de vente est conforme au prix du marché,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce terrain qui est en emplacement réservé au PLUi pour y créer l'accès au périscolaire,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la proposition et décide d'acquérir pour la somme de vingt-trois mille euros (23 000 €) la parcelle cadastrée section G numéro 156 lieudit « Le Moucet » d'une superficie de 11 ares 50 centiares appartenant à l'indivision de M. Claude THENAULT et de Mme Denise DENIS épouse THENAULT.

Décide de prendre en charge les frais résultants de cette transaction. Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

## Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

### Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle assure la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par Monsieur le Maire.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne en qualité de membre titulaire Monsieur Christian LAUDE, conseiller municipal et en qualité de membre suppléant Monsieur Georges LETESSIER, conseiller municipal.

Propose en qualité de membre titulaire Madame Claudine ROBIN et en qualité de membre suppléant Monsieur Georges GODAN, en tant délégué de l'Administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet.

Propose en qualité de membre titulaire Monsieur Jacky GOUPIL-THIERCELIN et en qualité de membre suppléant Monsieur Sébastien JOREL, en tant délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance.

Retrouvez l'intégralité des CR sur le site internet de la commune

## L'équipe municipale : qui fait Quoi ?

### COMMUNICATION

**Responsable :**  
T. JOREL

**Membres :**  
C. MOUTHON, M. BANCE, B. BRITSCH, J. SANG

### GPS&O

T. JOREL

### APPEL D'OFFRE

**Président :**  
T. JOREL

**Vice Président :**  
A. ITHEN

**Titulaires :**  
J. DEBY, C. LAUDE, C. MOUTHON

**Suppléants :**  
P. HEBERT, E. LIEUSSOU, A. GIMENEZ

### FETES ET CEREMONIES

**Responsable :**  
T. JOREL

**Membres :**  
MC. GOUET, C. MOUTHON, E. LIEUSSOU

### MARCHÉ

**Responsable :**  
P. HEBERT

**Membres :**  
A. GIMENEZ, A. ROBIN, A. ITHEN, G. LETESSIER

### ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT

**Responsable :**  
C. MOUTHON

**Membres :**  
T. JOREL, A. ITHEN, MC. GOUET, G. LETESSIER, A. ROBIN, M. BANCE, B. BRITSCH, J. DEBY, E. LIEUSSOU

### TRAVAUX GENERAUX SUIVI VOIRIE

**Responsable :**  
A. ITHEN

**Membres :**  
A. ROBIN, G. LETESSIER, J. DEBY, A. GIMENEZ, C. LAUDE, T. JOREL

### CAISSE DES ECOLES

**Président :**  
T. JOREL

**Vice Président :**  
MC. GOUET

**Membre de droit :**  
Mme BOULEUX

**Membres :**  
J. SANG, B. BRITSCH

### CCAS

**Responsable :**  
T. JOREL

**Membres :**  
MC. GOUET (vice présidente), M. BANCE, B. BRITSCH, F. BUQUANT, C. MOUTHON

### URBANISME

**Responsable :**  
A. ITHEN

**Membres :**  
T. JOREL, A. ROBIN, J. DEBY, MC. GOUET, C. LAUDE

### PNRF

**Titulaire :**  
A. ITHEN

**Suppléant :**  
B. BRITSCH

### JEUNESSE

**Responsable :**  
B. BRITSCH

**Membres :**  
J. SANG, A. ROBIN

### REPRESENTANTS AU COMITE DES FETES

M. BANCE, A. GIMENEZ, A. ROBIN, G. LETESSIER, J. DEBY, MC. GOUET, E. LIEUSSOU, P. HEBERT

### URGENCES CATASTROPHES NATURELLES ET SANTE PUBLIQUE

**Responsable :**  
C. LAUDE

**Membres :**  
A. ITHEN, A. ROBIN, F. BUQUANT, MC. GOUET, P. HEBERT, A. GIMENEZ, T. JOREL, C. MOUTHON

### FINANCE

**Responsable :**  
T. JOREL

**Membres :**  
Tous les conseillers

### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

**ADJ**  
MC. GOUET

**Anciens Combattants**  
T. JOREL

**ASF**  
P. HEBERT

**APCFS**  
C. LAUDE

**Les Jazzies**  
MC. GOUET

**L'APEF**  
J. SANG

**La Fontenoise**  
A. GIMENEZ

**Vexin Histoire Vivante**  
A. ITHEN

**AVL3C**  
T. JOREL

**L'Association Paroissiale**  
B. BRITSCH

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE D'ISSOU (S.I.V.O.S.I)

**Titulaire :**  
M. BANCE

**Suppléant :**  
MC. GOUET

### ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

**Responsable :**  
J. DEBY

**Membres :**  
A. ITHEN, MC. GOUET, M. BANCE, C. MOUTHON, T. JOREL, P. HEBERT

### RELATIONS AVEC L'ECOLE

J. SANG, MC. GOUET, T. JOREL

### CIMETIERE

**Responsable :**  
A. ITHEN

**Membres :**  
MC. GOUET, J. DEBY, C. LAUDE, J. SANG, T. JOREL,

### SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

**Titulaire :**  
G. LETESSIER

**Suppléant :**  
MC. GOUET

### AFFAIRES CULTURELLES

B. BRITSCH

### CENTRE DE LOISIRS «LE POTAGER»

MC. GOUET

### ENVIRONNEMENT TOURISME VERT

**Responsable :**  
A. ITHEN

**Membres :**  
MC. GOUET, M. BANCE, C. MOUTHON, F. BUQUANT, E. LIEUSSOU, P. HEBERT

### MAISON COMMUNALE CLAUDE DELORME

(Location)  
MC. GOUET

### RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE D'ISSOU

C. MOUTHON

### COMMANDE DE FUEL

E. LIEUSSOU

### COMMISSION ELECTORALE

**Membres :**  
C. LAUDE, G. LETESSIER

**Représentant du Préfet**

**Titulaire :**  
C. ROBIN

**Suppléant :**  
G. GODANT

**Représentant du tribunal**

**Titulaire :**  
J. GOUPIL

**Suppléant :**  
S. JOREL



De gauche à droite :

1er rang : André GIMENEZ - Marie BANCE - Brigitte BRITSCH – Thierry JOREL – Françoise BUQUANT – Christine MOUTHON – Marie-Christine GOUET – Alain ITHEN

2ème rang : Jennifer SANG – Christian LAUDE -Georges LETESSIER – Éric LIEUSSOU - Philippe HEBERT – Jacques DEBY – Alexis ROBIN

# Le Budget 2020

R

Impôts, taxes et atténuation de charges: **633 445 €**  
*Sans augmentation de la part communale de l'imposition.*

E

Produits des services: **107 200 €**  
*Principalement le périscolaire et la location de la Maison C. Delorme - Redevances des concessionnaires.*

C

Dotations et subventions: **68 646 €**  
*53,7 % depuis 2012 et moins 9,5 % en 2020.*

E

Subventions sur investissements et remboursement de la TVA: **152 555 €**  
*Subvention sur des actions et travaux engagés: Remboursement de la TVA 2018.*

T

Virement de la section fonctionnement: **445 971 €**

T

Provision d'investissement 2020 : **473 569 €**

E

S

Maintien des objectifs du Conseil Municipal avec:

- Une gestion sérieuse, des recherches d'optimisations constantes des coûts de fonctionnement, des subventions et aides pour les investissements.
- Une politique d'investissements mesurés et planifiés sur la durée du mandat.
- Aucune augmentation de l'impôt.
- Maintien d'une part d'autofinancement constante d'année en année.



Fonctionnement administratif: **388 400 €**  
*Indemnités, salaires, charges...*

D

Subventions & manifestations: **52 875 €**

É

Intercommunalité: **103 671 €**  
*Versement à la CU - GPS&O.*

P

Autres charges de gestion courante: **327 700 €**  
*Prestation de service, entretien, énergie...*

E

Remboursement d'emprunts: **18 450 €**

N

Virement à la section investissement: **445 971 €**

S

Investissement: **544 319 €**  
*Affectation pour investissement prévisionnel et provision: des investissements raisonnés et subventionnés en fonction des besoins des Fontenaisiens et Fontenaisiennes: Embellissement, préservation du patrimoine, service à la personne, développement et création d'infrastructures...*

S

## Urbanisme

### Déclarations préalables accordées en 2019

- Madame Constance ZIEGLER, 4, impasse du Moucel : Isolation extérieure d'une extension, remplacement de fenêtres, création de fenêtres de toit, changement de porte de garage, reprise de toiture appentis, revêtement façade sud avec enduit
- Monsieur Eric PUDYSZ, 12, rue de la Grange Dime : Remplacement de la porte d'entrée
- Monsieur Mathieu MONIN, 5, rue de la Mairie : Remplacement de 2 descentes gouttières
- Madame Christa CHARDON, 2, rue de Mantes : Remplacement de fenêtre et de volet
- Commune de Fontenay-Saint-Père, 24, rue Pasteur : Division foncière
- Monsieur Jean-Marc SERVOUIN : 7, rue de Montgison : Remplacement de fenêtres, portes-fenêtres et porte d'entrée

### Déclarations préalables accordées en 2020

- Monsieur Philippe DEGUIGNET, 1, rue de la Mairie : Ravalement façade
- Madame Suzanne DUMESNIL, 3, rue Emile ZOLA : Ravalement façade
- Monsieur Emilio FERRER, 16, rue de la Grenouillère : Remise en état des 2 piliers du portail à l'identique, peinture du portail et clôture à l'identique
- Monsieur Mathieu MONIN, 5, rue de la Mairie : Modification clôture en limite séparative
- Commune de Fontenay-Saint-Père, Place de la Mairie : Changement de 2 portes d'entrée (principale et porte entrée côté droit) sur la Mairie
- Monsieur Pascal MOUSSARD, 2, rue Léon Andrieux : Changement de gouttière et tuiles
- Monsieur Alain COUSIN, 3, rue de la Petite Vallée : Changement de portail
- Monsieur Pascal QUESNEL, 6, rue de la Poste : Division parcellaire
- Monsieur Boussad SLIMANI, 1 impasse du Moucel : Changement de : 3 portes-fenêtres, 7 fenêtres dont l'agrandissement de 2 fenêtres
- Monsieur Mathieu MONIN, 5, rue de la Mairie : Peinture du portail
- Madame Arlette BOURDIN, rue des Clos : Division parcellaire
- Monsieur et Madame Hervé BOUTTIER, 20, rue au Bègue : Peinture fenêtres, volets, porte
- Monsieur Mikaël TIDERMAN, 14, rue Léon Andrieux : Ravalement pignon nord et peinture du portail
- Monsieur Jean-Claude BERTRAND, lieudit « Le Meslier » : Réfection toiture, isolation depuis l'extérieur, Remplacement des portes et fenêtres par huisseries
- Madame Simone FICHET, 2, rue des Sablons : Ravalement façade (annexe)

- Madame Simone FICHET, 2, rue des Sablons : Ravalement façade maison principale
- Monsieur Vincent VAYSSIERE, 4, rue de l'Ancienne Mairie : Réparation fissure pignon ouest
- Madame Yvonne CAILLE, 14, rue de la Grande Vallée : Changement de portail et portillon
- Madame Colette ITHEN, 1, rue de la Poste : modification de la clôture : ouverture du mur, reprise du mur entre le portail et le portillon et des piliers, création d'un bateau, pose d'un portail et changement du portillon
- Monsieur Michel BARBIER, 31, rue de la petite Vallée : Changement de portail et 2 poteaux en pierres
- Monsieur Thierry MOUTHON, 18, rue Pasteur : Changement de gouttière
- Commune de Fontenay-Saint-Père, Le Moucel : création, ré-ouverture et remplacement de fenêtres, ré-ouverture d'une porte d'accès au sous-sol, changement de menuiseries
- Monsieur Claude LEVIEIL, 4, place des Rues : Changement de clôture, mise en place d'un portail
- Madame Sylvie MORISSE, 11, rue de la Grande Vallée : Remplacement de la toiture existante à l'identique
- Monsieur Michel BARBIER, 31, rue de la petite Vallée : isolation thermique depuis l'extérieur
- Madame Constance ZIEGLER, 4, impasse du Moucel : Agrandissement, surélévation et rénovation de la toiture du garage, remplacement de la porte du garage et de la fenêtre en façade Est, création d'une ouverture
- Monsieur Georges BELLEI, 10, rue de Mantes : Changement de porte
- Madame Roseline ROULOT, 2, rue Pasteur : Pose de 2 fenêtres de toit
- Madame Catherine JAGOURY, 25, rue de l'Ancienne Mairie : Réfection de la clôture, remplacement de 2 portillons, remplacement du portail et grillage
- Madame Sylvie MORISSE, 11, rue de la Grande Vallée : Ravalement partiel pignon
- Monsieur Pierre VITARD, 32, rue de la Grande Vallée : Réfection de la toiture à l'identique

### Permis de construire accordés en 2019

- Commune de Fontenay-Saint-Père, place du Moutier, église : Projet éclairage extérieur église, pose de protection anti-volatiles
- Monsieur Olivier LOSEILLE, 12, rue de l'Ancienne Mairie : Modification du double garage, mise en place d'un bardage bois, création de deux ouvertures

### Permis de construire en 2020

- Madame Jennifer SIMOES, 2, bis rue Pierre Curie : Extension d'une maison, création d'une terrasse au fond du jardin et modification de la clôture
- Monsieur Pascal QUESNEL, Le Moucel : Aménagement du garage et des combles
- Monsieur Jamal AZAIMI, 14 ter rue de la Mairie : démolition du bâtiment existant et création d'un bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur Yassine MEZIANE et Madame Alice CLIQUET, rue des Clos : Construction d'une maison individuelle

### Mariages :

- ◆ 14 novembre 2020 Jean-Pierre RIBAT et Alexandra ROYER

### Décès :

- ◆ 8 mars 2020 Jean-Pierre BELLEI
- ◆ 2 avril 2020 Jacqueline COURMONT épouse GODAN
- ◆ 15 avril 2020 Françoise LANGLOIS
- ◆ 4 septembre 2020 Geneviève SIMON
- ◆ 23 novembre 2020 Eliane PAIN
- ◆ 19 décembre 2020 Margarida VICENTE

## Carnet

### Naissances :

- ◆ 11 mars 2020 Catalya GIBON
- ◆ 31 mai 2020 Romy CONTET
- ◆ 29 juillet 2020 Hugo TRAN
- ◆ 23 octobre 2020 Iris PEIXOTO
- ◆ 9 novembre 2020 Charly BAIS SAFFRAY

## Inscriptions listes électorales

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez le faire toute l'année et jusqu'à six semaines avant le scrutin, en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr), par correspondance ou bien en mairie, muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent (Attention, les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées). Il vous suffit

de remplir le formulaire Cerfa selon votre situation. Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), vous devez dans ce cas, demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

**Prochaines élections en 2021 :  
Départementales et Régionales**

## Nouvelle gouvernance à GPS&O depuis cet été

Raphaël Cognet, maire de Mantes la Jolie, est, depuis juillet, le nouveau président de la Communauté urbaine GPS&O.

La Communauté Grand Paris Seine et Oise regroupe plus de 400 000 habitants et 73 communes réparties des deux côtés de la Seine, autour des pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy.

Le nouveau président, axe son projet sur :

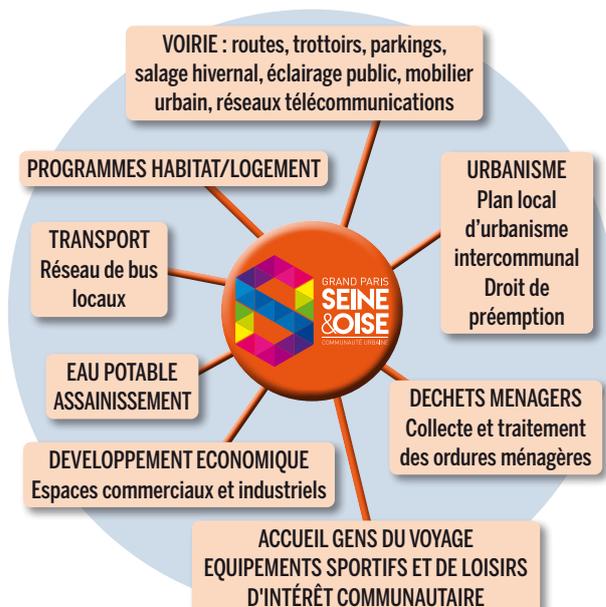
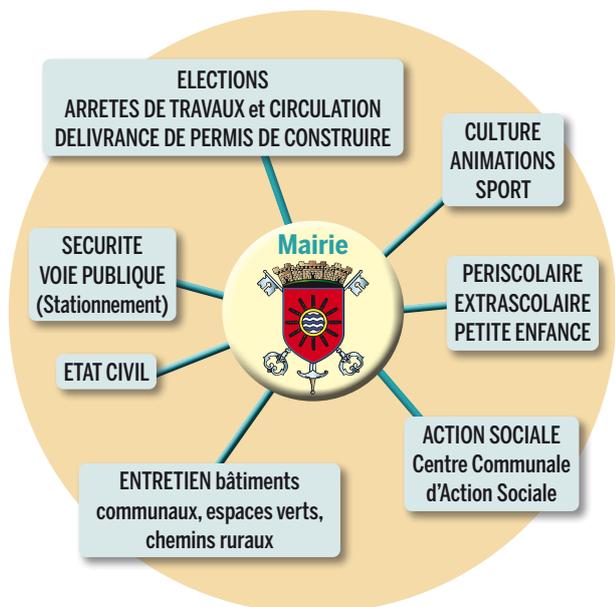
- le développement économique du territoire (attirer les entreprises),
- le développement de la mobilité grâce notamment au projet EOLE,

- le développement du tourisme en s'appuyant sur l'atout que représente la Seine,
- la transition écologique.

Notre commune est représentée lors des Conseils Communautaires par M. le Maire.

GPS&O assure plusieurs compétences obligatoires, en lieu et place des communes membres comme notamment l'entretien de la voirie ainsi que la gestion de divers services publics d'intérêt collectif tel que la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Plus d'infos sur [www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr)



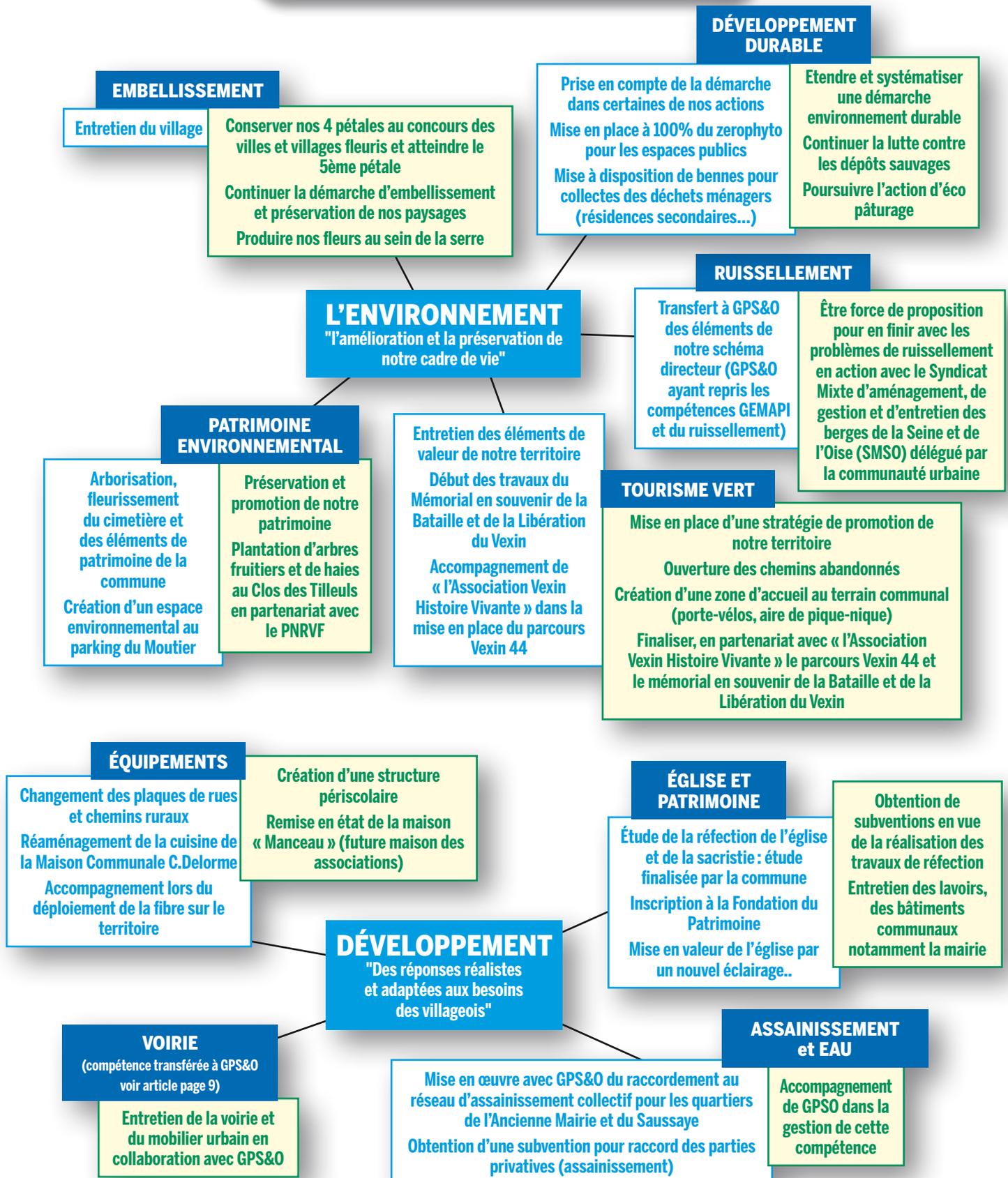
## Recensement Citoyen

Tout jeune français doit obligatoirement se faire recenser dès l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent. Si les délais ont été dépassés, il est possible

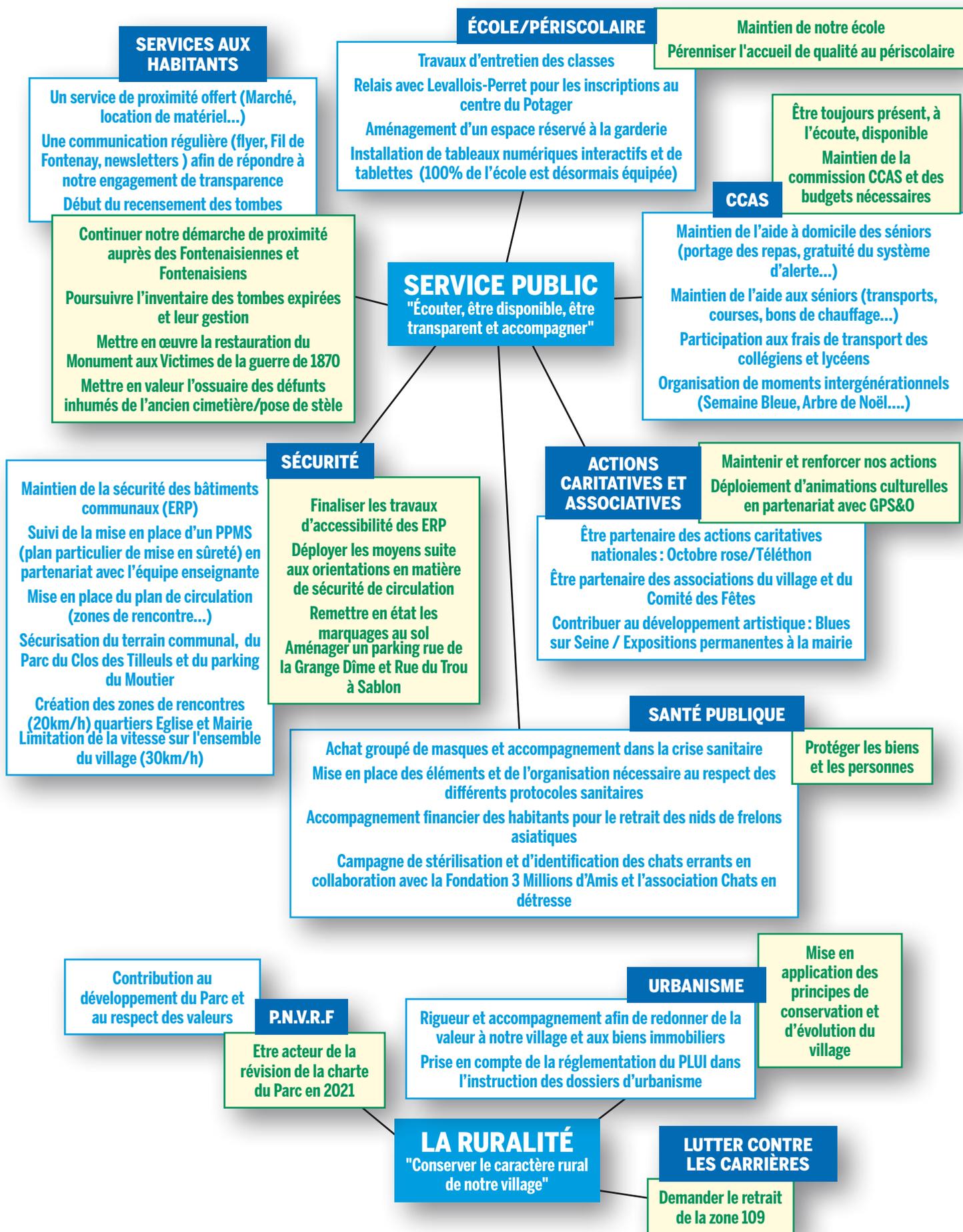
de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Vous devez vous rendre en mairie, muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent. (Attention, les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées).

# Faire de notre village un environ

Vous retrouverez sous les 4 thèmes majeurs :  
**les actions réalisées en bleu**  
**les actions engagées en vert**



# nement propice à la convivialité



## CCAS

### Repas des séniors

A la maison Claude DELORME, dimanche 5 janvier, nos séniors ont partagé le traditionnel et festif déjeuner avec animation musicale qui leur permet de se réunir chaque année.

Un vrai moment de plaisir de partage et d'échange autour d'un excellent repas concocté par le Chef Childéric de « Lillon d'Aristée » qui a fait l'unanimité ! Didier Zaffran, accompagné de sa guitare a su mettre l'ambiance en reprenant des airs de chansons françaises bien connus de tous. Les plus hardis ont su l'encourager en poussant la chansonnette.

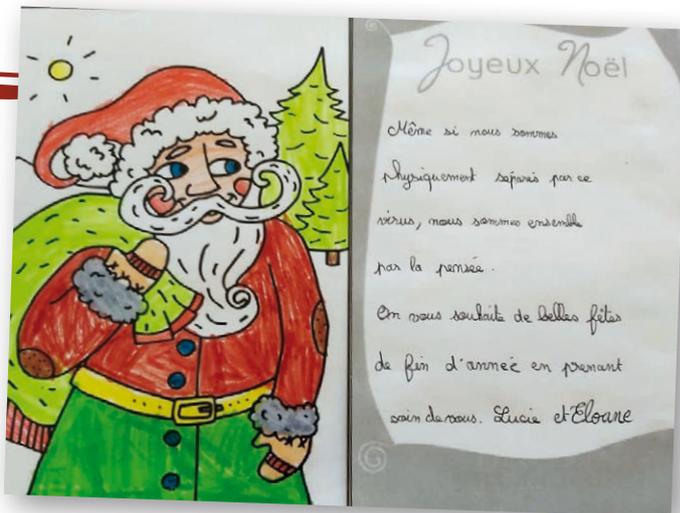
Des yeux pétillants, des éclats de rire, quelques pas de danses... Une belle journée pleine de gaieté et d'entrain pour démarrer l'année dans la joie et la bonne humeur.



### Semaine bleue

Lors de la « Semaine bleue », moment privilégié dédié aux retraités, le jeudi 8 octobre nos aînés ont pu profiter d'une journée de bien-être, soit à domicile, soit à la maison Claude DELORME.

Soins de coiffure prodigués par Nathalie à 15 personnes et manucure par Sandrine à 10 personnes. Des instants de douceur et de détente pour enchanter cette belle journée dans cette triste période de contraintes sanitaires.



### Colis de Noël

Un avant-goût de Noël vendredi 18 décembre, pour 92 des Aînés de notre village. La Municipalité a remis à chacun d'entre eux, un Panier Gourmand, agrémenté de quelques surprises. Les enfants du périscolaire leur ont offert de jolies cartes de Noël qu'ils avaient conçues à leur intention.

Cette action a remplacé le traditionnel repas de Noël de janvier 2021 annulé du fait des mesures sanitaires mises en place.



### Anniversaires des plus Anciens

M. Claude PAIN et Mme Marie-Louise PRIEUR ont fêté leurs 90 ans ; notre doyenne, Mme Blanche MOCQUARD ses 97 ans. La Municipalité leur a offert des petits cadeaux d'anniversaire.

### Maintien des personnes à domicile

**Portage des repas :** Le personnel communal livre tous les midis les quatre foyers inscrits au portage des repas ; (sauf week-end et jours fériés). Le prix du repas : 5,20 €, prix maintenu malgré le surcoût, engendré par le changement de prestataire, et assumé par la commune.

**Téléassistance :** Le CCAS prend en charge le financement de la Téléassistance à Fontenay-Saint-Père ; 14 foyers en bénéficient. Elle est gérée par « VITARIS-Yvelines Ecoute Assistance » mise en œuvre par le département depuis 1994 dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes en situation de handicap.

Document téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Tél. : 0 810 220 050 Mail : teleassistance78@vitaris.fr  
Site internet : [www.yvelines.fr/teleassistance](http://www.yvelines.fr/teleassistance)

**Information AMETHYSTE** : Titre de transport pour personnes âgées, handicapées ou anciens combattants et veuves de guerre, sous réserve d'éligibilité. Dossier à remplir et à déposer en Mairie.

Forfait de transport financé par la Conseil Départemental des Yvelines pour permettre aux personnes

citées précédemment, de voyager gratuitement, ou avec participation. Il permet les déplacements sur tous les modes de transport en commun d'île de France (Métro, RER, bus, tramway et trains).

Contact : <https://amethyste.yvelines.fr> Tél. : 01 39 07 81 20 Mail : amethyste78@yvelines.fr

## Subvention du CCAS pour le forfait Imagine'R

Cette année, 34 jeunes bénéficient de cette aide aux transports. 30 € sont pris en charge par le CCAS pour 16 collégiens et 60 € pour 18 lycéens sur le forfait de la carte Imagine'R.

Renouvellement et nouveaux abonnements à transmettre à :

Agence Navigo CTVMI : 2, impasse Claire Deville 78200 - Mantes la Jolie. Service clientèle : 01 30 94 34 22

## Bons de chauffage

Pour les personnes de plus de 60 ans non imposables, le CCAS attribue une participation, par foyer, sous forme de « bons de chauffage ». Pour en bénéficier, il faut déposer votre avis d'imposition et un RIB à la Mairie.



## Paroles d'âmes

**Pour toutes formes de violence, n'hésitez pas à faire appel à cette association.**

Paroles d'Âmes est une association fondée pour lutter contre toutes formes de violences, conjugales, intra-familiales, égalité Femme/Homme, homophobie, racisme, harcèlement scolaire...

Nous accueillons, écoutons, informons, orientons et accompagnons les



victimés dans leurs démarches administratives, juridiques et judiciaires.

Les victimes bénéficieront d'un accompagnement structuré en complémentarité avec les institutions compétentes et en toute confidentialité.

**Pour plus de renseignements nous avons notre site web, Paroles d'Âmes et on peut nous contacter par mail :**

**[parolesdames78200@gmail.com](mailto:parolesdames78200@gmail.com)**

## Octobre Rose

« Merci aux fidèles amis de Fontenay-Saint-Père pour leur engagement à nos côtés. »

C'est par ces mots que Pascale Watrin, présidente de l'Association de la Note Rose, a tenu à remercier les habitants de notre village. Cette année encore, le vendredi 16 octobre, les Fontenaisiens ont apporté leur soutien à



la campagne nationale « Octobre Rose » par leurs achats sur le stand de l'association.

**« Les 131 € récoltés cette année à Fontenay-Saint-Père viendront compléter la cagnotte dédiée au grand défi sportif, nautique et international « Dragon Ladies » auquel participera une quinzaine d'adhérentes de la Note Rose et dont nous vous reparlerons bientôt... »**

Merci à tous pour votre participation et votre générosité.

## L'école de Fontenay

L'école accueille cette année 88 élèves toujours répartis de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Nous accueillons depuis septembre 2020 une nouvelle directrice, Mme BOULEUX et un nouvel enseignant, M. FOLCH. Bienvenue à eux ! Ce sont donc 4 enseignants qui se répartissent les élèves de la façon suivante : Mme DESPINS avec 24 élèves (10 PS, 8 MS et 6 GS), Mme PERONNET avec 17 élèves (8 CP et 9 CM2), Mme BOULEUX et Mme CORBONNOIS (décharge du jeudi) avec 25 élèves (17 CE1 et 8 CE2) et M. FOLCH avec 22 élèves (15 CM1 et 7 CM2).

Dans l'organisation, il est précisé aux familles qu'elles doivent se tourner vers l'équipe enseignante en ce qui concerne le temps scolaire et vers l'équipe d'animation pour les temps de cantine et périscolaire. En effet, bien que travaillant conjointement, ce sont deux entités distinctes.

2020 a été l'année de la nouveauté également pour nos enfants en découvrant les joies du télétravail précoce avec l'école à domicile et les cours en visio selon les niveaux... Une grande première pour tous, enfants, enseignants et parents ! L'arrivée du masque à la reprise des vacances de la Toussaint est plutôt bien accueillie du CP au CM2 avec un petit effet de mode, histoire de voir la coupe à moitié pleine !

On ne peut cependant pas échapper à tous les projets et événements qui n'ont pas pu avoir lieu pour les raisons que nous connaissons... malgré cela, ils sont bien réels et dans les starting blocks ! On compte parmi eux notamment : spectacle pour les plus petits, sortie au cinéma pour les plus grands, activité poneys, programmation de robots, cycle vélo...

Espérons que 2021 sera propice à leurs réalisations !





## Périscolaire

### L'année 2020 du côté des enfants

Une année bien particulière pour eux aussi avec deux confinements, l'école à la maison, une rentrée à distance et un retour en classe le 2 novembre

masqués comme les grands !

« Les enfants se sont super bien adaptés au port du masque dès le premier jour ! » nous raconte Angélique, responsable de l'équipe d'animation du temps périscolaire. Bravo donc à nos plus jeunes pour leur respect des consignes et leur sens de la citoyenneté.

Nos animatrices n'ont pu, cette année, donner libre cours à leur créativité comme à leur habitude. Après le Carnaval en février, ce fut de longs mois d'interruption puis la rentrée de septembre avec la mise en place de toutes les règles sanitaires à la cantine et à la garderie aussi. En octobre, les enfants décorèrent de rubans roses



la porte de la salle communale en signe de soutien à la campagne nationale Octobre Rose.

Pour égayer une rentrée de Toussaint teintée d'appréhension, nos animatrices ont décoré la salle Claude Delorme aux couleurs d'Halloween et accueilli les enfants de la garderie et de la cantine magnifiquement costumés.

Merci à Adeline, Angélique, Blandine, Salka et Manon pour leurs bonnes idées et leur implication.

## Le potager

Le Centre de Loisirs « Le Potager » propriété de la ville de Levallois accueille les enfants de Fontenay-Saint-Père, grâce à une convention signée entre les deux communes, pour les vacances de février à celles de la Toussaint. Les enfants sont acceptés du CP au CM2 à chaque période de vacances scolaires, sauf Noël, et les mercredis jusqu'aux vacances de Noël, puis au retour des vacances de février.

Un animateur est dédié aux enfants de Fontenay-Saint-Père pour un groupe allant jusqu'à 10 enfants.

**Horaire d'accueil : de 10h30 à 16h**  
**Tarif d'inscription : 90 € annuel et 3 € le repas**  
**Dossier d'inscription à retirer à l'accueil de la Mairie**  
**Renseignements :**  
 Marie-Christine GOUET : 06 34 70 07 87

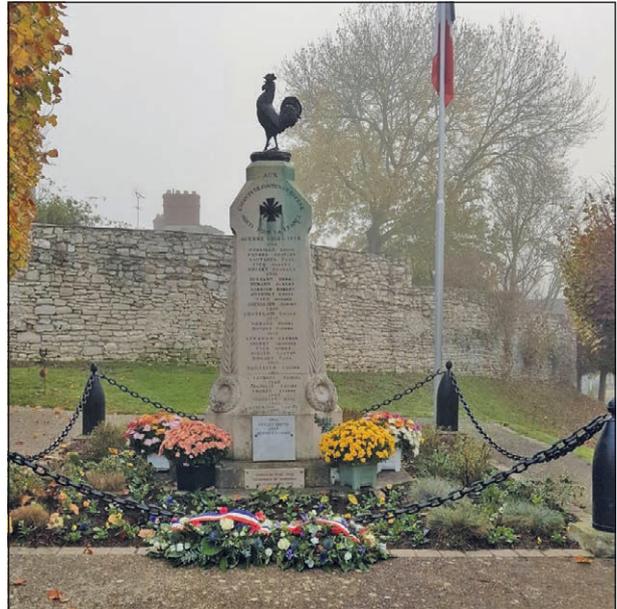
## Amicale des Anciens Combattants



Cette année, les cérémonies du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918 ont dû se dérouler à huis clos, puisque nous étions dans les périodes de confinement.

Le 8 Mai et le 11 Novembre, M. le Maire, est donc allé, aux Monuments aux morts place du Moutier et au cimetière afin d'honorer nos combattants. Seul cette année, il a déposé au pied des monuments les gerbes de l'Amicale des Anciens Combattants et celles de la Commune.

Malgré le contexte difficile que nous vivons, nous n'oublions pas notre devoir de mémoire.



## LES JAZZIES

La saison 2019-2020 avait bien commencé avec 39 élèves. A l'occasion d'Octobre rose, les élèves ont fait un cours, vêtus de rose, à l'initiative de Mélanie leur Professeur, diplômée d'Etat.

Nous avons aussi réalisé la matinée spectacle après notre Assemblée Générale en décembre 2019 où les enfants ont présenté leurs premières chorégraphies à leurs parents. Puis, alors que nous commençons à préparer le spectacle de fin d'année, le confinement nous a stoppés dans notre élan. Nous avons échangé avec la Fédération Sport pour Tous, sur les

possibilités de reprendre post-confinement. Nous avons envisagé d'assurer les cours en extérieur mais les conditions imposées (5 m entre chaque élève) n'étaient pas réalisables. Aussi, en juin, nous avons mis en place 2 séances en visioconférence/semaine, lundi et mardi par niveaux regroupés, pour garder le lien ; le spectacle étant annulé.

La rentrée 2020 s'est faite dans le respect des mesures sanitaires et des conditions d'exercices particulières où les chorégraphies ne comprennent pas de portés et/ou contact entre les élèves. Mais la pandémie a eu raison des activités physiques et nous n'y échappons pas puisque nous constatons une diminution d'inscriptions pour la saison 2020-2021 : 30 élèves. Dès le début du nouveau confinement, nous avons reconduit

les séances en visioconférence pour les élèves qui le souhaitent sans aucune obligation. Quant au cours de gym d'entretien, les contraintes sanitaires du nombre de personnes dans la salle, ne nous ont pas permis de le reconduire cette saison, de manière viable.

Cette saison sera à nouveau inédite, perturbée mais les cours seront assurés à chaque fois que cela sera possible, en toute sécurité, en espérant pouvoir terminer la saison avec un spectacle pour le bonheur des élèves, Mélanie et de nous tous. Prenez soin de vous. Restons prudents !



## FONTENAY AMITIÉS

*le lien entre les générations*

Maison communale  
6, place de la Mairie - 78440 FONTENAY ST PERE  
06 73 94 06 68 - ithen@orange.fr

La pandémie du Covid 19, les différentes mesures gouvernementales et notre souci de protéger nos adhérents ont modifié ou annulé nos projets de sorties et d'activités.

### Ont pu avoir lieu :

#### Janvier

- Assemblée générale et sa traditionnelle galette des rois.

#### Février

- Repas « Planet du Wok » Restaurant chinois et japonais.

#### Mars

- Mercredi 11 mars 2020 Assemblée Générale de Générations Mouvement salle Claude Delorme.

Nous avons aussi animé deux buvettes au marché de Fontenay-Saint-Père.

L'Aquagym à la piscine de Porcheville des lundis et vendredis a été souvent annulée.

Le mardi après-midi convivial autour de jeux de société et d'un goûter et le bridge du jeudi matin a été annulé.

La marche du jeudi après-midi a eu lieu en fonction des autorisations gouvernementales et en respectant les gestes barrières.

Le yoga a eu lieu en fonction des autorisations gouvernementales et en respectant les gestes barrières.

Une nouvelle activité « initiation aux techniques de l'Art » animée par Michèle Doulut a commencé fin septembre et a été suspendue pour confinement.

Notre démarche, qui est la convivialité et la création de lien entre les habitants toutes générations confondues, est mise à mal dans cette période de pandémie.



### Pour 2021

- Report de l'Assemblée générale et galette des rois à janvier 2022.
- Du 23 au 24 septembre 2021 la sortie à Cherbourg est maintenue (décision finale en avril-mai).

Pour toutes les activités et les propositions de sorties, nous aviserons en fonction de l'évolution de la maladie. Nos activités sont ouvertes à tous ceux qui sont disponibles en semaine. Nous sommes à l'écoute de toute suggestion. Venez-nous rejoindre.

**Secrétaire :** LETESSIER Nadine 06 84 16 31 79  
fontenay.amitiés@gmail.com

**Secrétaire Adjointe :** FICHET Simone 01 34 79 14 89  
fichet.simone@orange.fr

**Sortie et Marche :** DUMESNIL Suzanne 06 85 40 98 91  
suzanne.dumesnil@gmail.com

**Bridge et Yoga :** MOLLET Claudine 01 34 79 10 05  
claudine.mollet@free.fr

**Président :** ITHEN Alain 06 73 94 06 68  
ithen@orange.fr

Le conseil d'administration de Fontenay Amitiés se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2021. Prenez soin de vous et des autres.

*Le Président,  
Alain ITHEN*

## La Fontenoise

Notre association n'a malheureusement pas été épargnée en 2020 par les mesures sanitaires mises en place du fait de pandémie. Tous nos concours (5 par an) pourtant prévus en plein air, ont tous été annulés.

L'année 2021 se prépare et nous sommes heureux d'annoncer à nos joueurs la construction

d'un partenariat avec la commune de Guitrancourt entre nos deux clubs de pétanque. Ainsi, tous les joueurs pourront participer à toutes les rencontres organisées, soit à Fontenay-Saint-Père, soit à Guitrancourt selon un calendrier qui leur sera présenté en début d'année prochaine. Portez-vous bien en attendant de nous retrouver. Pour nous rejoindre, appeler : Alain STOSS / 06 74 70 51 11



## AS Fontenay-Saint-Père

Notre Club l'AS FONTENAY SAINT PERE a été créé en 1986 dans le but de proposer et rassembler autour de notre sport les jeunes de la commune mais aussi des villages aux alentours. Aujourd'hui, nous continuons nos efforts pour rassembler et proposer dès le plus jeune âge la pratique du football dans une ambiance conviviale et détendue.

Depuis 5 ans nous organisons un Stage de football pendant les vacances de Pâques qui rencontre un vif



succès. Il est ouvert à tous les jeunes, licenciés ou non.

Cette année a été un peu particulière due à la crise sanitaire, nous n'avons pas pu faire notre stage annuel et nous avons dû suspendre nos activités pendant la période de confinement.



### Actuellement, dans le Club nous avons 6 catégories avec 110 licenciés :

- 4 catégories de jeunes des U7 ; U9 ; U11 ; U13 (cela représente une catégorie d'âge entre 5 ans et 12 ans) ces équipes sont inscrites en FFF au Foot Animation du District des Yvelines,
- 2 catégories de séniors : une catégorie le dimanche matin avec une équipe inscrite dans le challenge NOVA et une catégorie le dimanche après-midi avec deux équipes inscrites en FFF au Championnat du District des Yvelines.



## Amicale des Chasseurs

La saison de chasse 2020-2021, n'a pas échappé au « COVID 19 » comme toutes les activités pratiquées par les associations.

Depuis le début du deuxième confinement, nous ne pouvons plus pratiquer la chasse aux petits gibiers. Par contre, suite à l'arrêté préfectoral, nous sommes autorisés à pratiquer des battues tous les dimanches afin de réguler la population de sangliers. Celle-ci a fortement augmenté ces dernières années, causant des dégâts importants sur les cultures ainsi que de nombreuses collisions avec les automobilistes sur les RD 983 et RD 913.

Nous pratiquons ces battues en respectant les règles de sécurité sanitaires à savoir :

- Port du masque obligatoire jusqu'au poste de tir,
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique,
- Respect des distanciations sociales,
- Pas de « casse-croute » en commun,
- Découpe de la venaison en appliquant les règles sanitaires.

Les règles de sécurité en actions de chasse sont bien entendu rappelées avant chaque battue.

Nous attendons avec impatience les nouvelles an-

nonces du gouvernement, annonces relayées par la FICIF

Avant le premier confinement, nous avons comme chaque année, réalisé notre repas de fin de saison 2019/2020.

Nous avons également réalisé notre pique-nique annuel du 15 août avec, entre autres, nos anciens. Il y avait au menu cette année un petit sanglier à la broche à la façon « Gauloise » pour la satisfaction de tous les participants à ce pique-nique.

Ce sanglier a été prélevé au cours d'un tir d'été.

Pour terminer sur une note optimiste, nous espérons pouvoir reproduire ces deux événements l'année prochaine.

*Le président,  
Franck Saboya*





## Association de Parents d'Elèves de Fontenay-Saint-Père

L'APEF, à l'instar des nombreuses et diverses associations au cœur de la vie sociale et culturelle de notre village, n'a pas échappé aux bouleversements que cette « drôle d'année 2020 » si numériquement symétrique ne laissait pas forcément présager. De longs mois de confinement, des défis quotidiens pour les enseignants, les enfants et leurs parents au cours des semaines d'enseignement à distance, un protocole sanitaire régulièrement (ré-) adapté limitant de fait les interactions et activités en tout genre ont « compliqué » voire annulé le fonctionnement de notre vie associative centrée sur nos petits écoliers. L'APEF c'est une équipe de bénévoles œuvrant de concert pour soutenir l'école communale en contribuant notamment à financer toutes sortes de projets ludiques à visée pédagogique :

- au « bureau », un trio de mamans-un-peu-elfes qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte – ce n'est pas l'occasion qui manque ! - voire à patauger allègrement dans la boue pour choisir des sapins de Noël ni à retrousser leurs manches pour les déménagements de stock de denrées, boissons et matériels divers et variés... ;
- mais aussi des fidèles toujours prêt(e)s à donner un coup de main voire plusieurs, qu'ils soient parents d'enfants scolarisés à l'école communale et ainsi membres de droit et de fait de l'association ou sympathisants sans qui il nous serait très difficile de continuer notre mission – qu'ils en soient vivement et sincèrement remerciés.

Au cours de cette année « en pointillés », nous avons néanmoins pu tenir quelques buvettes mensuelles les soirs de marché (1er vendredi du mois) ainsi que



notre stand de douceurs à l'occasion du Marché à la Citrouille d'octobre. Notre opération « sapins de Noël » en partenariat avec un horticulteur normand a été reconduite malgré les incertitudes et difficultés liées au contexte sanitaire.

Mais nous avons toujours besoin d'aide ! Si vous voulez participer ou simplement vous informer, nous soumettre des suggestions etc., vous pouvez aisément nous contacter : [apef@yahoo.com](mailto:apef@yahoo.com) ou Madame M. Cahuet au 06 16 35 71 47. Vous pouvez également suivre l'actualité de l'Association et intervenir sur notre page Facebook : Association de Parents de Fontenaystpère APEF. N'hésitez pas à venir à notre rencontre sur la place de la mairie aux heures de sortie d'école ou de garderie !

*Les Elfes de l'APEF :  
Marie Cahuet, Alexandra Lafforgue  
et Aurélie Duvivier.*



### Cette année 2020 fut une année très particulière.

L'ADJ a dû mettre entre parenthèses toutes ses manifestations, tous ces beaux moments de partage et de convivialité qu'elle aime tant vous proposer depuis de si nombreuses années.

La crise sanitaire que nous avons traversée a empêché l'organisation de la 36<sup>e</sup> Foire à Tout, la Fête des Voisins, les Représentations Théâtrales, le Beaujolais Nouveau, Halloween, Le Noël des Enfants. Une courte fenêtre entre deux confinements s'est ouverte et nous a permis la tenue du Marché à la

Citrouille qui fut une fois encore un franc succès. Aussi c'est avec hâte que nous attendons 2021 pour pouvoir fêter avec vous tous le retour de nos activités que nous espérons joyeuses et festives pour encore mieux fermer cette parenthèse 2020. L'ADJ vous souhaite une belle année 2021, profitez des petits moments de liberté qui nous sont autorisés tout en vous préservant. A très vite !



## Vœux du Maire



## Repas du CCAS



## Octobre Rose



## Commémoration du 8 Mai

## Remise de prix: 4<sup>e</sup> pétale au concours Villes et Villages Fleuris 2019



## Remise médaille à William Vernier

## Les Yvelines font leur cinéma



**Marché  
à la citrouille**

**Illuminations  
de Noël**



**Téléthon**



Marie VICENTE



Marie VICENTE



Camille BERG

**Expositions permanentes**

**Le périscolaire  
fête le Carnaval**



**Plantations à la serre communale**



## COMITÉ DES FÊTES



2020, le Comité des Fêtes était fin prêt à proposer aux Fontenaisiens, une belle année riche en événements. On y retrouvait, le traditionnel Carnaval haut en couleur avec nos petits Fontenaisiens déguisés, la Fête de la Musique riche de ses talentueux musiciens et chanteurs, la Fête Nationale avec son bal populaire et son lâcher de lanternes et, étaient également au programme, quelques autres animations occasionnelles.

Toutes ces manifestations tant attendues, rassemblant petits et grands pour des moments de partage et de convivialité, n'ont pas pu être menées à terme cette année pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous.

Toutes sont reportées en 2021 aux dates qui seront définies par le calendrier à venir.

## Fête de la Saint Denis

Afin de fêter le Saint Patron de notre village, notre traditionnelle Fête de la Saint-Denis, nous promettait de nous divertir agréablement, samedi et dimanche, autour d'activités sur le thème « Arts et Nature »...cette rencontre est, elle aussi, reportée en 2021.

Fort heureusement, le samedi soir 3 octobre, la nuit venue, nous avons pu profiter d'un magnifique feu d'artifice qui a, cette année encore, illuminé le ciel de Fontenay-Saint-Père. Les yeux encore pleins d'étoiles, les Fontenaisiens ont pu continuer de se divertir à la fête foraine; les manèges, jeux, gourmandises et autres attractions y ravissent toujours autant petits et grands.

Lundi, après l'école, accompagnés par le personnel communal et quelques bénévoles, les enfants de la garderie se sont vu offrir des tours de manèges, des barbes à papa et autres gourmandises.



**DONNEZ-MOI  
LA FORCE  
DE GUÉRIR**  
4-5 DÉC 2020



**AFM TELETHON**  
INNOVER POUR GUERIR

## Téléthon 2020

**Vendredi 4 décembre et vendredi 11 décembre 2020 : 5<sup>e</sup> Téléthon à Fontenay-Saint-Père.**

Dans le contexte inédit actuel, nous avons organisé un Téléthon différent, moins rassembleur, moins sportif, plus... gastronomique.

Au cours des deux premiers marchés nocturnes de décembre, un stand dédié a été tenu et approvisionné par des bénévoles toujours aussi motivés. Certains ont fabriqué des cartes de Noël, des sacs à pain originaux et même de très jolies maisonnettes à oiseaux. D'autres ont confectionné soupes aussi variées que délicieuses, confitures originales, crêpes et gâteaux à emporter.

Juliette, une jeune fontenaisienne de 11 ans, passionnée de pâtisserie, a souhaité apporter sa contribution en réalisant des cookies et des meringues. Les « Meringuettes de Juliette » se sont très bien vendues et ont remporté un vrai succès ! Interrogée par la radio locale RVVS, Juliette a expliqué, avec sa spontanéité et ses mots simples, sa volonté de participer à cette action pour être solidaire des enfants malades.

Ce 5<sup>e</sup> défi Téléthon n'était pas gagné au départ mais au final, il a dépassé nos espérances.

**Grâce également aux généreux donateurs, la somme de 1071,44 € sera versée à l'AFM TELETHON.**

Nous sommes heureux et fiers de ce résultat qui prouve que, plus que jamais, les Fontenaisiens solidaires et novateurs, ont su cette année encore, s'engager dans l'esprit du Téléthon.

## Embellissement

La période de confinement du printemps dernier a perturbé les services et les projets d'embellissement de notre village :

- Pas d'employés et d'entreprise pour assurer l'entretien habituel des espaces publics.
- Pas de concours de "Villes et Villages fleuris 2020".
- Pas de distribution de graines aux habitants pour participer au fleurissement de leurs pas-de-porte.



Après les mois d'été et pour palier au manque de ressources, une entreprise locale de service s'est chargée de désherber les rues du village devenues, pour certaines, bien encombrées, bien que l'adoption du zéro-phyto doive nous faire accepter la présence des herbes et fleurs sauvages pour préserver l'environnement.

Au cimetière, désherbage, nettoyage et entretien ont été assurés par Stellios qui s'est aussi chargé de l'entretien des entrées de village, de la butte de l'église ainsi que des tailles.

La préparation du fleurissement d'automne et d'hiver a débuté à la serre communale où une équipe de bénévoles a procédé au repiquage de plants de pensées. Ces derniers ont permis d'embellir le parterre du Monument aux morts, les massifs d'entrées du village, les massifs de la Place des Rues.

Au détour de vos promenades, vous découvrirez que Rue de Meulan et Rue de Mantes (Lavoir du Grez) de nouveaux parterres ont été créés.

Dès le printemps, notre village brillera de milles couleurs lorsque les crocus, jonquilles, tulipes et narcisses s'épanouiront.

L'aménagement du Parking du Moutier s'est terminé, à l'automne, par la plantation d'un Lilas des Indes, d'une haie de Photinia, Cotoneaster et autres persistants. Le parterre devant la mairie a été enrichi de nouveaux Hortensias.

A l'église, une nouvelle haie de Photinia a été créée. Nos travaux d'embellissement se sont poursuivis par l'engazonnement au stade communal et la plantation d'une haie de Ifs rue de Meulan (futur Mémorial).

En soutien à la filière horticole, le Département des Yvelines s'est porté acquéreur de « kits de plantation » auprès des pépiniéristes et horticulteurs du territoire. Il a souhaité en prioriser l'attribution aux Communes de moins de mille habitants. Cette opération s'inscrit également dans le cadre de l'animation du Label de la qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ».

Nous ferons bon usage de ces végétaux en réalisant de superbes aménagements paysagers. Vous les verrez prochainement dans les massifs, entrées de village, talus et autres emplacements restant encore à définir.

**Un grand merci au Département pour ce « coup de pouce » bienvenu pour notre fleurissement.**

Souhaitons que l'année 2021 soit plus propice à la poursuite de nos actions, qui permettront de valoriser notre village afin d'obtenir le 5<sup>e</sup> pétale avant la Fleur complète.

L'aménagement du Clos des Tilleuls sera une de nos priorités tout comme l'utilisation de la serre pour produire nos fleurs et permettre la mise en valeur de notre patrimoine.



## Marché Nocturne



Grâce à la ténacité du Conseil municipal pour obtenir une dérogation auprès de la préfecture, le marché nocturne de Fontenay-Saint-Père a été maintenu durant toute année 2020.

Au printemps, il a permis, chaque vendredi, à la population de se ravitailler en plein cœur du strict confinement. Commerçants et visiteurs, en respectant les règles sanitaires, ont permis que ce service rendu à la population perdure.

Depuis sa mise en place il y a 5 ans, on y trouve des produits de qualité. L'arrivée d'un magnifique camion pizza et celle d'un nouveau primeur à l'étal copieusement achalandé ont ravi les habitués et séduit de nouveaux clients.

Avec, ponctuellement, un stand d'épicerie fine et bio, un vendeur de macarons et un autre de miel, ce marché se diversifie et fonctionne bien.

Le poissonnier, le boucher, le rôtisseur et le fromager ont su également fidéliser leur clientèle.

Afin de rendre ce service pérenne, nous espérons que les habitants de Fontenay-Saint-Père sauront soutenir ces commerçants de proximité en fréquentant assidûment notre marché hebdomadaire.





## Parc Naturel Régional du Vexin Français

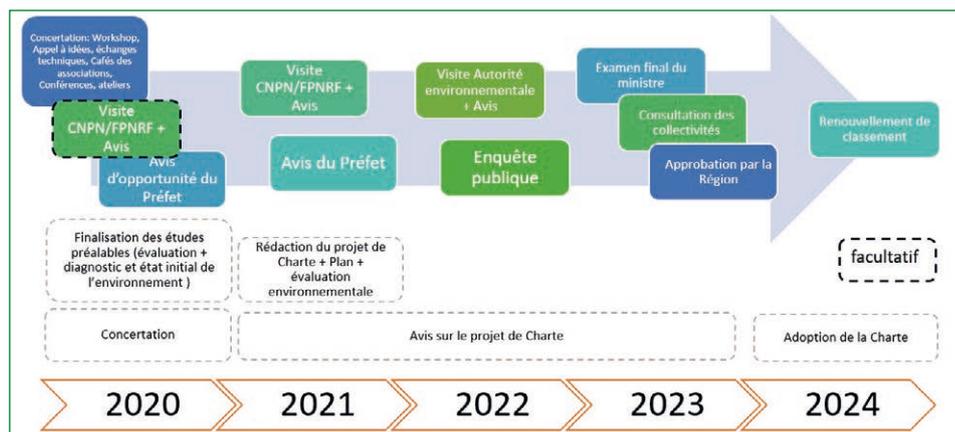
Le Vexin français a été classé « Parc naturel régional » par décret du 9 mai 1995 pour une durée de dix ans, prolongée de deux ans par décret du 29 avril 2005. Ce classement résultait de la volonté de la Région Ile-de-France, des Départements du Val d'Oise et des Yvelines et de 94 communes de préserver ce territoire rural, aux patrimoines naturels, paysagers et culturels riches et menacés. Considérant qu'il y avait lieu de poursuivre l'action engagée par le Parc et de contribuer ainsi à un aménagement équilibré du territoire francilien, le Conseil régional a décidé, le 27 mars 2003, de mettre en révision la Charte du Parc naturel régional du Vexin français. Par décret n° DEVN0B11B13D du 30 juillet 2008, le Vexin français a obtenu le classement en « Parc naturel régional » jusqu'en 2019, prolongé par décret jusqu'en 2022. Depuis 1995 la commune de Fontenay-Saint-Père a adhéré, dès sa création, au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français. La prochaine Charte nous engagera jusqu'à 2037.

### Le rôle du Parc pour ce projet territorial est :

- d'inciter et de faciliter l'analyse des choix et non de réglementer ou d'interdire,
- de contribuer à éclairer les procédures existantes, voire à les simplifier et non d'en ajouter,
- d'ouvrir un périmètre et non de l'enfermer,
- si nécessaire, de rappeler aux signataires et à l'État leurs engagements formalisés dans cette Charte,
- de catalyser les initiatives locales et d'établir des règles d'usage sur la base d'un large consensus,
- d'assurer la cohérence des politiques publiques menées sur son territoire.

Le renouvellement des chartes des PNR est soumis à un cahier des charges.

### Avec un calendrier



### La définition du nouveau périmètre d'étude fixé par le Comité Syndical

En 2008, 99 communes sur 103 ont adhéré au PNR. Bennecourt, Limetz-Villez, Hardricourt et Issou n'ont pas adhéré.

7 communes (Gargenville, Guitrancourt, Juziers, Mézy-sur-Seine et Vaux-sur-Seine dans les Yvelines ; Champagne-sur-Oise et Ronquerolles dans le Val d'Oise) n'ont été classées que pour une partie de leur territoire.

Pour la nouvelle charte, le nouveau périmètre proposé au Préfet de région est :

- Les communes déjà adhérentes dans leur totalité (99 communes).
- La totalité des territoires des communes adhérents qui ne l'étaient que partiellement (7 communes).
- 3 communes qui n'avaient pas adhéré lors de la dernière charte (Limetz-Villez, Bennecourt et Hardricourt).
- 5 nouvelles communes, 4 de la boucle de Moisson (Moisson, Mousseaux-Sur-Seine, Méricourt, Rollesboise) et Triel-Sur-Seine.

### Le diagnostic et l'évaluation de la charte précédente

Le Parc, dans un souci d'améliorer son efficacité et d'optimiser ses ressources, propose un dispositif d'évaluation permettant de suivre la mise en œuvre de la Charte et ses impacts sur le territoire. Ce dispositif vise à évaluer les actions du Parc et de ses partenaires, à aider à la prise de décision et établir un large consensus concernant les choix effectués pour piloter la mise en œuvre de la Charte (voir tableau page suivante).

### La concertation avec :

- L'Etat, la Région, les départements les EPCI à fiscalité propre.
- Les communes.
- Les partenaires (Associations, organisations professionnelles...).
- Les habitants.

### La nouvelle charte devra tenir compte :

- Des plans et schémas existants en cohérence avec les politiques nationales et régionales (plan ministériels, SDRIF, PLUI, etc.).
- De l'évaluation environnementale (nouveau introduite par la Loi Biodiversité).

## Synthèse de la mise en œuvre de la Charte "Objectif 2019"

Thématique	Objectif opérationnel	2007	2014	2019
Rôle, moyens et fonctionnement du Parc	Gérer les moyens du Parc			
	Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire			
	Assurer l'éducation à l'environnement et aux patrimoines			
Aménagement, urbanisme et paysage	Contribuer à l'aménagement durable du territoire			
	Préserver les paysages			
	Agir pour le climat et l'énergie			
Patrimoine bâti	Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous			
	Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis			
Patrimoine naturel et environnement	Connaître le patrimoine naturel			
	Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel			
	Préserver la ressource en eau			
	Développer une agriculture durable (aspect environnemental)			
Développement et vie locale	Promouvoir un développement économique durable du territoire			
	Développer une agriculture durable (aspect économique)			
	Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire			
	Développer une vie locale et culturelle			

insatisfaisant > peu satisfaisant > moyennement satisfaisant > assez satisfaisant > satisfaisant

## Rédiger son nouveau projet

Ce projet devra tenir compte :

- De la biodiversité et des compensations, des effets du climat sur l'agriculture, de la neutralité carbone des déchets.
- De l'économie circulaire, du tourisme, du numérique.
- De l'aménagement du territoire, des transports, de la santé, du vieillissement de la population.

Les actions à venir :

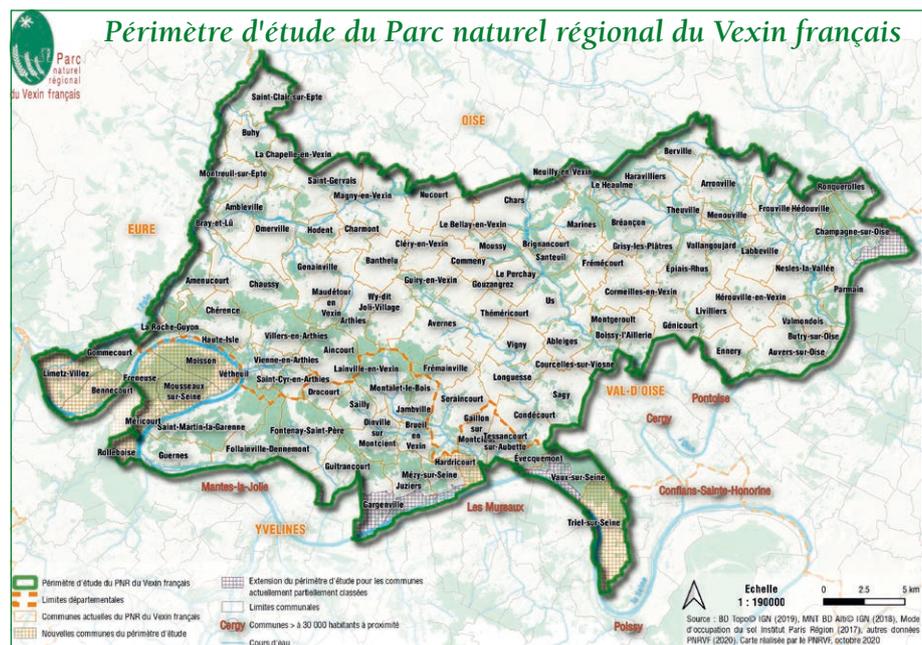
- Décembre 2020 : concertation avec les communes.
- Février 2021 (en fonction de la situation sanitaire) : Conférence du Vexin.
- 2021 : rédaction de la nouvelle charte.
- 2022 : enquête publique.
- 2023 : avis des Ministères, avis de Communes, approbation par le Conseil Régional.
- 2024 : Renouvellement du classement.

## Le Parc et Fontenay-Saint-Père

Être dans le Parc c'est :

- Une identité régionale.
- Un territoire protégé.
- Des aides techniques.
- Des aides financières pour la commune mais aussi pour les habitants.

Pour plus d'informations, consulter le site internet du Parc : <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/>



## Depuis notre adhésion au PNR en 1995

- Atlas du patrimoine.
- Atlas de la faune et de la flore.
- Aide à la révision du POS et du PLU.
- Mise en place du zéro phyto.
- Subvention :
  - pour le Verger du terrain communal,
  - pour l'isolation de la toiture de l'école maternelle,
  - pour réouverture et aménagement d'un chemin communal.
- Subvention à des habitants pour :
  - réfection de façade ou de mur,
  - aide pour des économies d'énergie,
  - aide à la création d'hébergements touristiques.

## L'école il y a longtemps...

**Qui a eu cette idée folle un jour d'inventer l'école? certainement pas ce « sacré Charlemagne » !**

De tout temps, elle a existé, a été réinventée à de multiples reprises pour aboutir à notre système éducatif actuel. Dès l'antiquité, les sociétés humaines ont commencé à mettre en place des moyens plus ou moins élaborés de transmission du savoir et des connaissances.

Dès 4 000 ans avant Jésus-Christ, les premières traces de l'enseignement se retrouvent en Inde, en Egypte, en Chine; Confucius (philosophe chinois 551 av. J.-C.) est resté célèbre pour ses principes éducatifs... La plus ancienne école publique du monde, toujours en activité, l'école « Chengdy Shishi » est chinoise, fondée entre 143 et 141 av. J.C. à l'époque de la dynastie des Han. Plusieurs fois détruite, rebâtie, renommée, fermée, il a fallu attendre 1661 pour qu'elle soit réouverte officiellement. Pendant la révolution culturelle, en 1983 elle a enfin retrouvé toute son activité et son nom d'origine !



seuls les futurs prêtres en bénéficient pour former les cadres du clergé et de l'administration de l'empire; les paysans et les chevaliers ne savent généralement ni lire ni écrire.

**La scolarisation est le fait pour une personne d'aller régulièrement à l'école.**

La scolarisation des enfants et des adolescents est très ancienne mais fut difficile à mettre en œuvre. L'enseignement élémentaire, où l'on apprend à lire, écrire et compter, a longtemps été dispensé en écoles privées. En 1698, Louis XIV ordonne à chaque communauté villageoise d'ouvrir une école dont l'enseignant sera un prêtre catholique. L'ordre sera renouvelé par Louis XV en 1724. Un peu partout des écoles de villages ou de quartiers s'ouvrent. À la veille de la révolution de 1789, seuls 47 % des hommes et 27 % des femmes savent signer le registre des mariages. Dès 1789 Talleyrand et Condorcet (hommes d'États Français) tentent d'organiser des projets pour l'enseignement élémentaire sans intervention de l'église. Napoléon lui, ne s'intéresse qu'à l'enseignement secondaire et supérieur...



**En Egypte antique**, l'élite est initiée aux mystères des hiéroglyphes afin d'acquérir une haute position sociale. **En Grèce antique**, à l'écriture s'ajoutent de nouvelles disciplines comme la littérature, la guerre ou le sport afin de combiner harmonieusement le développement physique et intellectuel; seuls les jeunes gens issus de familles aristocratiques bénéficient de cet enseignement dispensé par des maîtres dans le gymnase de la cité. **En Rome antique**, les familles riches ont surtout recours à des esclaves grecs pour éduquer leur progéniture masculine.

**En France**, Charlemagne n'a donc pas inventé l'école... ! Durant son règne (768 à 814), il a encouragé et dynamisé un renouveau culturel en développant le réseau des écoles monastiques et épiscopales;



## Il faudra attendre le XIXe siècle pour que l'enseignement élémentaire se développe.

Les trois objectifs de cette époque sont :

- étendre l'école élémentaire en la rendant obligatoire et gratuite,
- laïciser l'enseignement pour réduire l'influence de l'Église catholique,
- ouvrir l'enseignement secondaire aux enfants provenant des classes sociales populaires.

### Le temps des instituteurs.

Durant la Monarchie de Juillet, en 1833, la loi sur « l'Instruction Primaire » est le premier pas important dans le développement de l'enseignement élémentaire. Elle oblige chaque commune de plus de 500 habitants à ouvrir une école publique de garçons. Ce n'est qu'en 1850, que la loi Falloux (ministre de l'Instruction publique) oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école publique de filles ainsi que le contrôle du recrutement des maîtres.

Le résultat de toutes ces mesures est spectaculaire. Vers 1875, 78 % des hommes et 66 % des femmes savent maintenant signer le registre des mariages ! Le plus gros effort de scolarisation était accompli !

## L'école publique devient officiellement gratuite et laïque.

Sous la troisième République, en 1881 et 1882, Jules Ferry (homme d'État français) fait voter des lois qui rendent l'instruction primaire obligatoire pour les garçons et les filles.

« Faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation ».

La scolarité est fixée de 6 à 13 ans avec le dimanche comme repos hebdomadaire.

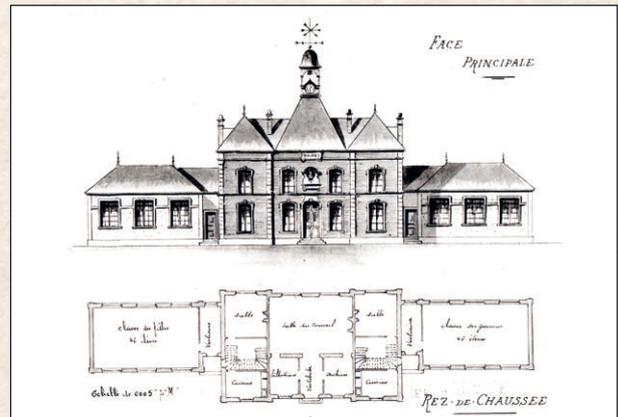
En 1911, 96 % des 20-24 ans sont alphabétisés.

En 1936, pendant le Front populaire, la scolarité obligatoire est portée à 14 ans. En plus du repos du dimanche, un jour de la semaine (le jeudi) est laissé à la disposition des familles. Les enfants travaillent donc cinq jours sur sept. Enfin à la rentrée 2008, le samedi devient totalement sans classe.

## La mixité à l'école, les filles ont-elles moins besoin d'instruction ?

La mixité ou, dans son sens ancien, la « coéducation », est l'instruction et l'éducation en commun des garçons et des filles, dans des groupes mixtes.

Au début du XIXe siècle, les missions d'état proposent la mixité pour les enfants du primaire, l'instruction publique secondaire pour les jeunes filles ne se pose même pas ! Elles sont moins solides et doivent être élevées à la vie domestique pour devenir les futures gardiennes de foyer !



1943



1932

Il faut attendre la fin du siècle pour que les femmes accèdent à une scolarisation élémentaire générale ; quelques étudiantes commencent même à rentrer à l'université. Au début du XXe siècle, dans les mouvements d'éducation nouvelle, la « coéducation » est clairement posée. Elle ne signifie pas éducation identique des filles et garçons, mais plutôt une influence positive des uns et des autres pour une complémentarité. Pendant la première guerre mondiale, les femmes vont rentrer dans le monde de l'éducation en remplaçant les hommes partis au front ! C'est un évènement qui leur permettra d'accéder à l'enseignement secondaire avec les mêmes programmes que ceux des garçons et passeront le même baccalauréat.



Après la seconde Guerre Mondiale ; en 1957, la mixité de l'enseignement primaire est légalisée. Elle se répand progressivement avec la création de CES et de lycées mixtes.

Il faut encore attendre 1975 pour qu'elle devienne obligatoire de la maternelle au lycée.

## L'école à Fontenay-Saint-Père

1780 - L'état de l'enseignement dans la commune n'est pas connu à cette époque ; seuls les registres de l'état civil ont permis d'établir la liste des maîtres d'école ayant exercé dans la localité.

1789-1833, en 1794 un document officiel fait mention de l'école, de l'enseignement donné et des rétributions scolaires ; le Conseil Municipal y décide :

- d'établir et de fixer un traitement au maître d'école,
- de déterminer la quotité que chaque enfant doit payer par mois selon le degré d'instruction qui lui sera donné comme suit :
  - ▶ « Enfants depuis « la Croix de Jésus » jusqu'au moment où ils écriront - 6 sols/mois »
  - ▶ « Ceux qui écrivent jusqu'aux règles - 12 sols/mois »
  - ▶ « Ceux qui liront et feront des calculs - 18 sols/mois »
- de fournir au maître d'école un logement pour son habitation.

A cette époque, l'école est établie dans un pauvre local, près de l'église, la salle de classe mal éclairée est pavée en larges dalles équarries jointoyées en plâtre ; le mobilier probablement des plus rudimentaires.

Le logement du maître d'école est établi dans une grange, dépendance du presbytère. A ses fonctions, l'instituteur joint celles de : sonneur de cloches, chantre, sacristain, balayeur d'église, fondeur de suif, tambour communal, monteur d'horloge (*extraits monographiques*).

1833-1850, en 1835 le Conseil vote l'acquisition d'une propriété sise au Moutier. L'ancienne école est démolie. Le nouveau local « Mairie-Ecole » est

beaucoup plus confortable que l'ancien ; la salle de classe plus grande, plus lumineuse, doté d'un jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'une cour suffisamment spacieuse permettant aux enfants de prendre leurs récréations dans un terrain entièrement clos. Un puits muni d'une pompe fournit l'eau potable. Le mobilier est défectueux, bancs et tables trop hauts, trop étroits et incommodes. Le matériel d'enseignement se compose d'une carte de France, d'une carte d'Europe et de tableaux noirs (*extraits monographiques*).

1850-1870, jusqu'en 1851, la Commune n'a pas d'école de filles. Elle est faite par Melle David, à son domicile, jusqu'à la création d'une école communale de filles.

En 1882, le Conseil Municipal devant l'insuffisance des locaux existants et désireux de doter la Commune d'une école publique de filles, vote la décision de construction d'une Mairie et d'un groupe scolaire au quartier du Moussel, centre de la localité estimant que là était le centre historique de Fontenay-Saint-Père. Janvier 1884, les travaux débutent ; ils seront conduits avec une « lenteur désespérante » en raison de grandes difficultés financières.

A la rentrée 1885, la Commune se retrouve sans école ! il faut louer pour quelques mois une maison jusqu'à l'achèvement des travaux.

En 1886, la Commune dispose enfin d'une école de filles et d'une école de garçons, chacune disposant d'une classe et d'une cour de récréation. Un jardin et un logement privatif sont destinés à l'instituteur ou à l'institutrice.

Le mobilier y est entièrement renouvelé, les tables sont à deux places et de grandeurs proportionnées à l'âge des enfants. Le matériel d'enseignement comprend de nombreuses cartes, France, Europe, mappemonde, départements... mais aussi des tableaux d'histoire de France, d'histoire naturelle, des solides géométriques, compendiums métriques et sur le mur, faisant face aux élèves, un grand tableau noir ardoisé (*extraits monographiques*).



## Evolution de l'école de Fontenay-Saint-Père au cours du XXe siècle

Un grand pas pour plus de confort ; l'électricité sera installée à l'école en 1930 et le chauffage en 1937. En 1931, les deux sous-sols sont transformés ; l'un en préau, l'autre en troisième classe. Pour répondre à la croissance des effectifs scolaires liée au dynamisme démographique des années 1960, le Conseil Municipal décide, en 1963, d'implanter une quatrième classe dans le sous-sol devenu préau. Les deux belles cours plantées de tilleuls seront goudronnées en 1964 et le Préau actuel édifié en 1966. En 1968, du fait de la mixité des élèves, la dénomination « Ecole de filles et Ecole de garçons » est abolie pour devenir simplement « Ecole élémentaire de Fontenay-Saint-Père » ; il n'y a plus qu'un seul poste de direction. Le mur de séparation entre les deux écoles sera partiellement détruit pour laisser un libre accès aux enfants.



Dessin de Luc FERRY  
par Diane SOMBART  
en 1993.

### C'est dans cette école que sera scolarisé le jeune Luc Ferry, futur ministre de l'Education Nationale de 2002 à 2004.

En 1976, l'inspecteur primaire, en raison des effectifs scolaires, donne un avis favorable à la création d'une « Classe Infantile » afin d'accueillir les enfants à partir de 3 ans. Cette classe se fait en réadaptant la quatrième classe créée quelques années auparavant.

Une femme de service est nommée pour aider l'enseignant en charge de cette classe.

Mais très vite, en raison des nombreuses naissances ayant eu lieu en 1985 et 1986, la classe infantile ne peut plus recevoir tous les enfants ! Le Conseil Municipal décide donc d'ouvrir, en 1990, dès la rentrée scolaire, une « Garderie bénévole » tenue par trois habitantes du village, le matin de 8h30 à 11h30.

Il est plus que nécessaire d'envisager la création d'une nouvelle école maternelle. Mme Claude Delorme, Maire de la Commune, profite de la mise en place d'un Contrat Rural pour en demander la construction. En 1992, à la rentrée scolaire, ouverture de cette Ecole Maternelle tant attendue. Elle est située en dessous de la cour de récréation.

Le mur qui sépare les deux cours de récréation est complètement détruit offrant ainsi un très bel espace de jeux aux enfants.

En 1988, à la demande de nombreux parents, la première cantine est installée à la Maison Communale. En 1991, ouverture de la garderie postscolaire, le lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 16h30 à 18h30 ; puis en 2013 la garderie du matin qui s'ouvrira dès 7h30.



En 1989, afin de sensibiliser les enfants aux bonnes habitudes alimentaires, et pour les encourager à consommer des produits laitiers, le Conseil Municipal organise une distribution de lait, tous les matins, à la récréation de 10h, jusqu'en 2010.

De 2010 à nos jours, le nombre de classes a été réajusté quelques fois en fonction du nombre d'enfants présents à chaque rentrée scolaire, variant de quatre à cinq classes.

Depuis les lois fondatrices de Jules Ferry en 1883, une « Caisse des écoles » est mise en place, alimentée par les subventions de la Commune, par les dons des parents et des habitants du village. Elle permet de financer, les fournitures scolaires, les livres, le voyage de fin d'année scolaire, les diverses sorties et activités ainsi que l'arbre de Noël apprécié des plus jeunes.

La « Fête des Prix » mise en place en 1865 est une institution bien ancrée dans les écoles. Ce sont les préfets qui en ont fait la demande aux Maires afin d'établir une fête annuelle de distribution des Prix en guise d'encouragement salubre aux enfants et de témoigner de la nécessité de l'instruction devant les familles.

La population de Fontenay-Saint-Père a toujours été très attachée à son école et à cette fête traditionnelle et familiale.

L'école de Fontenay-Saint-Père est au cœur de la vie de notre village et sa pérennité reste une priorité absolue.

Archives :

Méderic Mantion (instituteur, monographie de 1899).

Pierre Virenque (Maire de Fontenay-Saint-Père, monographie 1966).

Pierre Molkhov (historien, monographie 2005).

# AGENDA 2021

## PROVISOIRE

JANVIER		
6	ADJ	Assemblée Générale
MARS		
20	Comité des Fêtes	Carnaval
27	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
AVRIL		
19	La Fontenoise	Concours de pétanque
A définir	ASF	Stage foot
MAI		
8	Mairie Anciens Combattants	Cérémonie du 8 mai
16	La Fontenoise	Concours de pétanque
23	ADJ	Foire à tout
28	ADJ	Fête des voisins
JUIN		
5-6	ADJ	Théâtre la Cie des Chaparleurs
13	La Fontenoise	Concours de pétanque
19	Comité des Fêtes	Fête de la Musique
JUILLET		
13	Comité des Fêtes	Fête nationale
18	La Fontenoise	Concours de pétanque

SEPTEMBRE		
4	Mairie	Forum des Associations
5	La Fontenoise	Concours de pétanque
11-12	Mairie	Inauguration du Mémorial
18-19	ADJ	Théâtre
23-24	Fontenay Amitiés	Sortie à Cherbourg
OCTOBRE		
2-3-4	Comité des Fêtes	Fête de la Saint Denis
17	ADJ	Marché à la Citrouille
17	Mairie	Salon Artistique
31	ADJ	Halloween
NOVEMBRE		
11	Mairie Anciens Combattants	Cérémonie du 11 Novembre
19	ADJ	Beaujolais Nouveau
20	Fontenay Amitiés	Belote
A définir	Mairie	Blues sur Seine
DECEMBRE		
4	Comité des Fêtes	Téléthon
9	Fontenay Amitiés	Repas de Noël
11	ADJ	Père Noël
17	Mairie-CCAS	Remise des colis de Noël

## HORAIRES MAIRIE

Tél. : 01 34 79 11 21 • Fax : 01 34 79 11 21 • Mail : [mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr](mailto:mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr)

### Ouverture Accueil :

Lundi et jeudi : 9h-12h et 16h-18h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 11h-12h

Vendredi : 16h-17h30

### Permanences élus et sur RDV :

Mardi : 9h-12h (Maire adjoint)

Mercredi : 9h30-12h (Maire adjoint sur RDV)

Samedi : 8h-10h (Maire sur RDV)

## Cimetiere

La gestion du Cimetière se fait via le site :  
[www.gescime.com/fontenay-saint-pere](http://www.gescime.com/fontenay-saint-pere)

## Les encombrants

Depuis le 1<sup>er</sup> août, la collecte des encombrants s'effectue à domicile.

Prise de RDV au 0 800 403 640

Appel du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h  
 Ce service ne concerne que les équipements de la maison non dangereux et non toxiques, mobilier, literie, ferrailles, éléments de menuiseries, vélos, poussettes...

Chaque encombrant ne doit pas dépasser 2 m, 50 kg et 1 m<sup>3</sup>  
 Les encombrants refusés seront à déposer en déchèteries, ressourceries, etc.

## Déchèterie de Limay

Avenue du Val, zone industrielle - 78520 LIMAY  
 Tél. : 01 34 77 63 81

Une nouvelle formule pour les dépôts à la déchèterie de LIMAY combine le libre accès et la prise de RDV.

### Libre accès :

- Les lundis de 13h30 à 17h30
- Les mercredis et dimanches de 9h à 12h
- Les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

### Sur RDV :

- Les mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30
- Prise de RDV en amont sur le site :  
<https://www.rdv-decheterie.fr>

### Fermeture :

- Les mardis et jours fériés
- Les lundis, jeudis, vendredis matin et les dimanches après-midi



**Entreprise Level**

01.34.78.25.16  
 06.03.52.88.66

Plâtrerie, isolation, carrelage, couverture, taille de pierre

40, route des Mares  
 95510 Villers-en-Arthies | [mac.level@sfr.fr](mailto:mac.level@sfr.fr)

INSTALLATIONS GÉNÉRALES  
 D'ÉLECTRICITÉ

BÂTIMENT - INDUSTRIE  
 ÉCLAIRAGE PUBLIC  
 CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**ENTREPRISE RAOULT**

Bureaux - Atelier: 29-33-35 bis, rue Pierre Curie  
 78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. 01 30 94 13 79 - Fax 01 30 63 00 99  
 e-mail : [ENT.RAOULT@wanadoo.fr](mailto:ENT.RAOULT@wanadoo.fr)



**J. GESLAN  
MERICOURT**

## A.S. PROTECTION

ALARMES • VIDEOSURVEILLANCE • CONTRÔLES D'ACCÈS • INTERPHONIE

Antenne télévision  
Alarme intrusion  
Vidéo protection  
Interphonie  
Automatisme  
Electricité

**DEVIS  
GRATUIT**

**Tél : 01.30.63.92.54**

19 Route de Bonnières – 78270 MERICOURT  
antenne-service-27@orange.fr - Siret : 305 305 302 00039



## ACOLET & FILS

**BOIS AU DÉTAIL - MENUISERIE**

Fenêtres - Portes - Volets (Bois - PVC - Alu)  
Travaux de menuiserie sur mesure  
Panneaux, bois de charpente - Bois de menuiserie

**01 30 92 02 38** 7 rue du Maréchal Foch  
78520 LIMAY

contact@acolet.fr / www.acolet.fr

## ARTISAN PIZZAÏOLO

Évitez d'attendre, commandez  
vos pizzas par téléphone au

**06 78 88 22 75**



**TOUS LES MIDIS • Du lundi au vendredi**

Z.I. de Limay-Porcheville → Parking de l'entreprise ALPA

**TOUS LES SOIRS • À partir de 18h00**

**Lundi** Lainville → Parking face à la Mairie  
**Mardi** Auffreville-Brasseuil → Parking Salle Municipale  
**Mercredi** Fontenay-Saint-Père → Parking de la Croix  
**Judi** Gaillon-sur-Montcient → Place de l'Église  
**Vendredi** Guitrancourt → Place de la Mairie

## POMPES FUNÈBRES CRITON

Maison fondée en 1901

### MARBRERIE FUNÉRAIRE

www.pompesfunebrescriton.fr

Crémation - Transports de corps  
Travaux dans tous cimetières  
Contrats prévoyances obsèques

societe.criton@wanadoo.fr



10, rue de Lorraine  
78200 Mantes-la-Jolie  
**01 34 77 04 89**



**PARCS ET JARDINS**



Création - Entretien  
Elagage - Clôture  
Allée - Terrasse  
Arrosage Automatique  
Services à la personne

Au service de vos espaces verts  
depuis 1977

**LOMMOYE 78270**

sarlvdpj@orange.fr

**01 34 76 14 20**

vandamme-paysagiste-78.com

**Vos courses livrées gratuitement le jour même!**

Commandez en ligne : **halles-drive.fr**

COMMANDEZ AUSSI PAR TELEPHONE  
**06 59 48 85 06**

**Les Halles DE LIMAY**

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
DU LUNDI AU SAMEDI : 08H30/19H30  
LE DIMANCHE : 8H30/12H30



## Terra Viridis

Artisans du paysage

Création et entretien de jardins

[www.terraviridis.fr](http://www.terraviridis.fr)

**06 60 90 23 84 - 06 62 21 03 50**

## POUSSET & FAUCRET

**Plomberie Chauffage  
Ramonage**

Entretien chaudières Gaz - Fuel

**Chauffe-eau solaire**

**Tél. 01 30 42 82 75**

260 RUE JEAN JAURÈS 78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

**LES CLÔTURES MANTAISES**  
**ETUDE • PRESCRIPTION • POSE**  
 CLÔTURES • PORTAILS • SERRURERIE • CONTRÔLE D'ACCÈS

**01.34.77.35.97**

**37 ROUTE DE MEULAN 78440 guitrancourt**

cloturesmantaies@gmail.com

 **MALFRAY**  
**Électricité**

**Électricité Générale • Alarmes Intrusions & Incendie • Contrôle d'Accès • Vidéo Surveillance • Interphonie • Automatisation**

Fixe : 01 30 42 35 50 Port. : 06 21 04 15 09  
 Mail : contact@malfray-electricite.fr  
 www.malfray-electricite.fr

 **CHAUFFAGE AU GAZ et CHAUFFAGE AU FUEL**  
**CLIMATISATION REVERSIBLE**  
**PLOMBERIE**  
**INSTALLATION et CONTRAT D'ENTRETIEN**

21, rue Georges Méliès - ZAC des Bois Rochefort Bat H2  
 95240 CORMEILLES EN PARISIS

Téléphone : 01 61 04 36 37 - Télécopie : 01 61 04 36 38  
 seem@fareneit.fr

Attestation de Capacité n° 14749 Membre du GCCP A B CA101 - Clim PAC 201 - Clim PAC 203 - FC

5312-5363-5422

 **PIERRE Arnaud**  
 06 37 21 64 00

**REGROUPEMENT D'ARTISANS TOUS CORPS D'ÉTAT**  
 Coordination de chantier



mp.confort.habitat@gmail.com

 **TAXI**  
**des Yvelines**

Mr Daniel GOMES

**Tél. 06 80 58 83 12**

Toutes distances sur réservation  
 Aéroports - Colis - Etc  
 4 Route de Mantes  
 78200 Buchelay

Break / Monospace 7 places  
 (Possibilité remorque sur réservation)  
 CB acceptée - Agréé CPAM  
 Commune - ST : Fontenay St Père

**ROTISSERIE LE RELAIS GOURMAND**  
**95450 SERAINCOURT**



1. mercredi les Chateleines 8h-13h
2. jeudi Triel 8h-20h
3. vendredi Tessancourt 8h-14h
4. vendredi Fontenay St Père 15h-21h
5. samedi Triel 8h-13h
6. samedi Tessancourt 13h-20h
7. dimanche Tessancourt 8h-13h

**03.17.23.08.51**  
 lerelaisgourmand95@orange.fr



**Jérémy FEUILLET**

☎ 06 21 48 82 67  
 @ jfd.frelon95@gmail.com  
 f Jfd.frelon95  
 📍 28 rue de la bucaille  
 95510 Aincourt

Récupération d'abeilles | Destruction de nuisibles

**ANNA W FLEURISTE**

**ANNA W fleuriste**

1, rue des Halles  
 78200 Mantes-la-Jolie  
 01 34 76 53 76  
 anna.w.fleuriste@gmail.com



# Adresses & Téléphones Utiles

## **MAIRIE 01 34 79 11 21**

Fax : 01 34 79 11 26

Adresse mail : mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr

Place de la mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

## **ÉCOLE PUBLIQUE 01 34 79 11 92**

Place de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

## **GROUPEMENT PAROISSIAL 01 34 79 11 65**

6, rue de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

## **LA POSTE 3631**

LIMAY/ BRUEIL en VEXIN/ GARGENVILLE (vous renseigner avant déplacement)

## **RÉSEAU TAM (bus) 01 30 94 77 77**

## **TAXI des YVELINES (Daniel GOMES) 06 80 58 83 12**

## Administration

### **PRÉFECTURE DES YVELINES 01 39 49 78 00**

1, rue Jean Houdon – 78000 VERSAILLES

Site internet : [www.yvelines.pref.gouv.fr](http://www.yvelines.pref.gouv.fr)

### **SOUS PRÉFECTURE 01 30 92 74 00**

18, rue de Lorraine – 78200 MANTES-LA-JOLIE

(du lundi au vendredi de 08h45 à 15h45)

Adresse mail : [sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr](mailto:sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr)

### **DDT 01 30 63 23 00**

(Voirie route départementale 913 et 983)

12, rue des Pierrettes – 78200 Magnanville

### **HÔTEL des IMPÔTS 01 34 79 49 00**

1, place Jean Moulin – 78200 MANTES-LA-JOLIE

### **PERCEPTION de LIMAY 01 39 29 22 20**

40, rue Adrien Roelandt – 78520 LIMAY

### **CPAM des YVELINES 3646**

Place Sully – CS50001 – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 08 20 25 78 10**

1, rue La Fontaine – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## **SECTEUR D'ACTION SOCIALE 01 34 77 87 00**

8 – 10, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

## **RAM (Relais Assistantes Maternelles) 01 34 97 13 89**

Rue de Montalet – 78 440 ISSOU

## **POLE EMPLOI 3949**

2, boulevard Calmette – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## **TRIBUNAL D'INSTANCE 01 30 98 14 00**

20, avenue de la République – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## **HÔPITAL DE MANTES 01 34 97 40 00**

2, boulevard Sully – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## **GENDARMERIE de LIMAY 01 30 92 41 55**

14, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

## **COMMISSARIAT de MANTES 01 30 94 82 10**

43, rue Pierre Sépard – 78200 MANTES-LA-JOLIE

## Liste des Marchands Ambulants

### **BOULANGERIE / PÂTISSERIE CHAILLOU 01 30 93 55 81**

Passages : tous les jours scolaires sauf mercredi, samedi, dimanche

Place de la Mairie de 08h45 à 09h00

### **ARTISAN PIZZAÏOLO 06 78 88 22 75**

Place de la Croix, pour ne pas attendre commandez vos pizzas.

Mercredi : 17h00 à 21h00

## Numéros d'Urgence

**S.A.M.U . . . . . 15**

**Police secours . . . . . 17**

**Pompiers . . . . . 18**

**Appel d'urgence européen . . . . . 112**

**Allô enfance maltraitée . . . . . 119**

**S.O.S médecins Yvelines . . . . . 01 39 58 58 58**

**Centre anti poison . . . . . 01 40 05 48 48**